

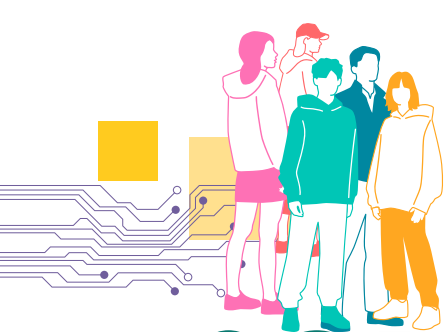
# BILAN

## BILAN PÔLE HÉBERGEMENT MINEURS ASE 2025



**Groupe addap13**  
Coopération et territoire

Groupe association départementale pour le développement des actions de prévention 13



# SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Schéma d'organisation .....</b>	<b>p. 5</b>

## **AXES DE TRAVAIL TRANSVERSAUX ..... P6**

■ <b>PROMOTION DE LA SANTÉ SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE.....</b>	<b>P.7</b>
■ <b>LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEUR.E.S .....</b>	<b>P.9</b>
■ <b>USAGES DU NUMÉRIQUE.....</b>	<b>P.11</b>
■ <b>COOPÉRATIONS ET PARTENARIAT .....</b>	<b>P.13</b>

## **SERVICE ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION - AMAPE.....P.15**

■ <b>CONTEXTE DE L'ANNÉE .....</b>	<b>P.16</b>
■ <b>TYPLOGIE DU PUBLIC.....</b>	<b>P.17</b>
■ <b>LE PREMIER ACCUEIL .....</b>	<b>P.18</b>
■ <b>LA MISE À L'ABRI.....</b>	<b>P.19</b>
■ <b>LES CHIFFRES 2025 INDICATEURS D'ACTIVITÉ .....</b>	<b>P.20</b>
■ <b>LE TRAVAIL D'ORIENTATION DES JEUNES SOUS OPP.....</b>	<b>P.24</b>
■ <b>COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS.....</b>	<b>P.25</b>
■ <b>PERSPECTIVES 2026 .....</b>	<b>P.25</b>

## **MECS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS ..... P.26**

■ <b>CONTEXTE GÉNÉRAL MARSEILLE / HORS-MARSEILLE.....</b>	<b>P.27</b>
■ <b>LES MISSIONS.....</b>	<b>P.28</b>
■ <b>LES REPLIS / RÉPITS .....</b>	<b>P.32</b>
■ <b>LES UNITÉS D'ACCUEIL.....</b>	<b>P.32</b>
■ <b>LES PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS INTERNES.....</b>	<b>P.38</b>

## **MECS APA ..... P.39**

■ <b>LE CONTEXTE DE L'ANNÉE.....</b>	<b>P.40</b>
■ <b>MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'HEBERGEMENT .....</b>	<b>P.40</b>
■ <b>LES PUBLICS ACCUEILLIS EN 2025.....</b>	<b>P.42</b>
■ <b>LES PROBLÉMATIQUES ET LES ACTIONS MISES EN PLACE.....</b>	<b>P.42</b>
■ <b>EN VUE DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ .....</b>	<b>P.45</b>

<b>A propos de la rédaction de ce bilan .....</b>	<b>p. 46</b>
---	--------------





# PRÉAMBULE

2025 a été une année de transition et d'ajustement pour l'ensemble des services du pôle (AMAPE, MECS MNA et MECS SAPA). Si la pression liée aux arrivées massives de mineurs non accompagnés a largement diminué durant l'année, la réalité éducative de terrain n'en est pas moins exigeante. Les flux baissent, mais les situations individuelles se complexifient, les vulnérabilités apparaissent plus profondes et ainsi les besoins d'étayage et d'accompagnement pluriprofessionnel, plus importants.

L'année a permis de renforcer les coopérations internes avec les services d'AEMO-R, de la prévention spécialisée, de prévention par le sport et de la médiation favorisant des réponses éducatives plus denses et cohérentes. De même, le travail partenarial avec les acteurs du soin, de la scolarité, de la formation, de l'insertion et de la culture au sens large, s'est poursuivi et enrichi, contribuant à sécuriser les parcours. Au-delà des spécificités de chaque service, un constat commun s'impose : la réussite de nos accompagnements se joue dans notre capacité à proposer des réponses fines, ajustées et intensives aux mineurs que nous prenons en charge, notamment sur les situations les plus complexes.

Pour le **service AMAPE**, à nouveau cette année tous les jeunes se présentant ont pu être accueillis et mis à l'abri sans délai. 2025 confirme la baisse significative des arrivées de mineurs non accompagnés sur le territoire national et départemental, ceci advient après plusieurs années de flux soutenus. Pour autant, la mise à l'abri continue souvent de constituer le premier espace de sécurité depuis des mois, voire des années. Nous avons constaté un **rajeunissement des publics** se présentant à nous et des **vulnérabilités accrues** entraînant un besoin d'accompagnement renforcé de nos équipes.

L'évaluation de la minorité et de l'isolement exige rigueur méthodologique et posture éthique constante. Les professionnels doivent conjuguer écoute attentive, analyse critique des éléments déclaratifs et respect strict du cadre réglementaire. Chaque décision engage fortement la suite du parcours de chaque personne.

La baisse des flux ouvre cependant une réflexion stratégique pour 2026, celle de l'articulation entre la nécessaire évolution du dispositif et le maintien voire le renforcement de la qualité des évaluations, de l'analyse des situations les plus sensibles et du travail d'accompagnement et d'orientation vers la poursuite du parcours en protection de l'enfance. Enfin la capacité du service à répondre à l'urgence devra se poursuivre.

La **MECS MNA** accompagne des jeunes dont les situations nécessitent un étayage croissant. Les équipes observent une augmentation des troubles anxieux et dépressifs, des problématiques liées à l'addiction, des symptômes post-traumatiques, des conduites d'isolement ou de décrochage scolaire.

Le travail éducatif quotidien se situe entre le **besoin de protection immédiate** et la **nécessité de projection vers l'avenir**.

Les équipes accompagnent de plus en plus des jeunes en perte de repères, oscillant entre maturité contrainte et fragilité affective importante. La préparation à l'autonomie ne peut se réduire à l'apprentissage des gestes du quotidien ; elle suppose un travail sur la confiance (en soi et dans les autres), la gestion des émotions et la capacité à se projeter.

Fin 2025, le lancement des travaux de **renouvellement du projet de service**, menés avec une consultante externe ont constitué l'occasion de mesurer le chemin parcouru, d'identifier les écarts, d'analyser les pratiques actuellement mises en œuvre et celles à développer, dans un contexte d'évolution des probléma-



tiques rencontrées. Toutes les équipes ainsi que les jeunes accueillis sont associés à cette démarche, afin que leurs expériences et besoins contribuent à la construction d'un accompagnement toujours plus adapté. La baisse des arrivées conduit désormais à orienter la réflexion vers un renforcement qualitatif : moins de gestion de flux, davantage d'accompagnements intensifs des situations dites complexes et poursuite de l'individualisation au plus près des besoins de chacun.

L'année marque une étape importante pour la **MECS APA** avec l'**ouverture de l'unité semi-collective O<sup>2</sup>xygène**. Cette nouvelle modalité d'accueil constitue une réponse aux difficultés rencontrées, à la fois pour les jeunes pour lesquels les formes de prise en charge dites classiques ne suffisaient plus, et pour ceux qui ne sont pas encore prêts à vivre dans des logements individuels. O<sup>2</sup>xygène a été pensée comme une unité à effectif réduit, offrant un cadre contenant, sécurisant et stabilisant, tout en permettant à chaque jeune, grâce aux studios individuels, de bénéficier d'un espace personnel lorsqu'il en ressent le besoin.

Elle permet : un encadrement éducatif renforcé, une proximité relationnelle accrue, une meilleure gestion des dynamiques de groupe, un travail individualisé plus soutenu.

Les jeunes accueillis dans le service présentent souvent des parcours marqués par des ruptures multiples, des troubles du comportement, des fragilités et/ou des troubles psychiques importants, des situations d'exploitation sexuelle ou encore de fortes consommations de stupéfiants. L'enjeu éducatif est d'éviter l'enchaînement des échecs institutionnels et personnels qui fragilise encore l'estime de soi et le sentiment d'appartenance. Le travail éducatif repose sur la **constance**, la **capacité à maintenir le lien** malgré les tensions, et une analyse collective régulière des situations.

2026 sera structurée par un enjeu majeur : l'**évaluation de la qualité HAS des MECS MNA et APA** prévue en septembre. Cette échéance engage l'ensemble du pôle, y compris l'AMAPE, dans une dynamique renforcée d'amélioration continue. Cette démarche d'évaluation constitue un levier structurant. Les travaux engagés portent sur : la formalisation et la traçabilité des projets personnalisés, la participation effective des jeunes à leur projet et à la vie en collectif, la promotion des droits de nos usagers, de la bientraitance et la prévention des maltraitements, l'appropriation collective du référentiel HAS et du sens à y donner auprès des jeunes accueillis et enfin le renforcement de la culture qualité dans tous les services.

La baisse des arrivées de MNA impose de repenser progressivement l'organisation capacitaire. L'enjeu pour 2026 sera de consolider l'**évolution vers des prises en charge plus étayées**, notamment pour les situations complexes : renforcement du travail pluridisciplinaire, développement de réponses modulaires (répit, repli, unités à effectif réduit), approfondissement de l'accompagnement en santé mentale et sécurisation des transitions vers la majorité.

Par ailleurs, la montée des situations complexes nécessite un investissement durable dans la formation, l'analyse des pratiques et un travail appuyé de coopération interne et de partenariats. La qualité de l'accompagnement repose sur des professionnels soutenus, formés et accompagnés dans leur lecture des situations et leurs réponses éducatives.

L'année 2025 confirme la maturité du pôle dans sa capacité à adapter ses fonctionnements sans renier ses fondamentaux. La constance éducative et l'attention portée aux parcours complexes sont des marqueurs de nos pratiques. Dans un contexte marqué par des situations de plus en plus exigeantes, l'**investissement des équipes** mérite d'être souligné. Educateurs, surveillants de nuit, psychologues, soignants, maîtresses de maison et cadres de proximité contribuent, chacun dans leur champ de compétence, à garantir un accompagnement cohérent et sécurisant.

L'année 2026 devra consolider cette trajectoire en inscrivant pleinement l'ensemble des services dans la dynamique d'amélioration continue de la qualité. Cette étape viendra soutenir et formaliser une exigence déjà présente : **offrir des réponses rigoureuses, humaines et ajustées aux réalités du terrain**.



# DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

**AMAPE**

**MECS MNA**

**MECS APA**

<b>AMAPE</b> Premier accueil et mise à l'abri pour évaluation	
1 Direction de service	
3 cheffes de service éducatif	
5 juristes	
2 Personnels infirmier et 1 aide-soignante	
25 travailleurs sociaux	
2 surveillants de nuit	
1 maîtresse de maison	

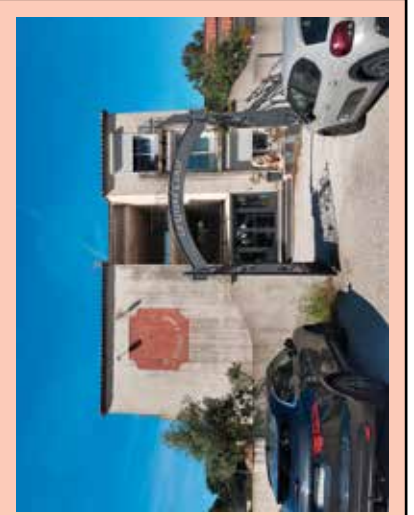
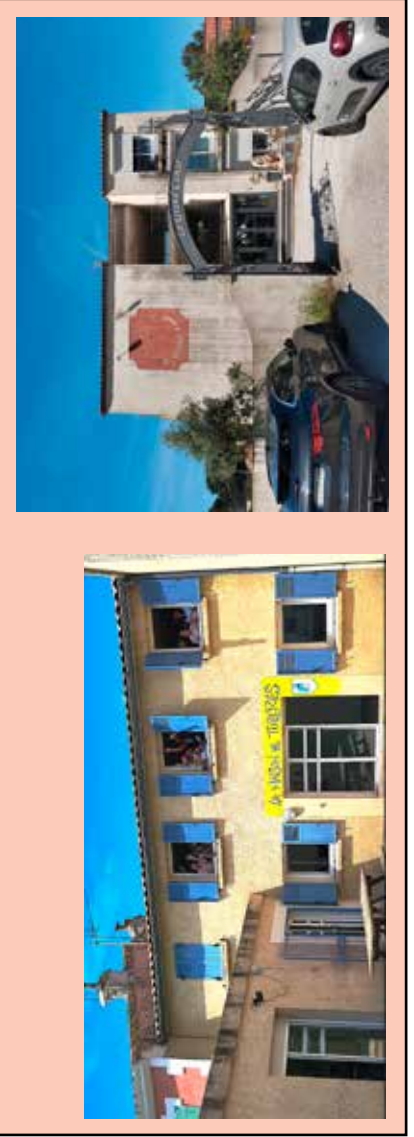
MECS mineurs non accompagnés					
1 Direction de service Marseille			1 direction de service Hors Marseille		
Unité collective Couguit	Unité collective Tulleries	Unité diffus	Unité collective Le grand Canal	Unité diffus Ouest	Unité diffus Est
1 CSE	1 CSE	1 CSE	1 CSE	1 CSE	1 CSE
1 psychologue			1 psychologue		
1 factotum			1 factotum		
1 Personnel infirmier	1 Personnel infirmier	1 Personnel infirmier	1 Personnel infirmier		1 Personnel infirmier
16 travailleurs sociaux dont 1 CIP	7 travailleurs sociaux	9 travailleurs sociaux	8,5 travailleurs sociaux dont 1 CIP	5,5 travailleurs sociaux dont 0,5 CIP	9 travailleurs sociaux dont 1 CIP
6 Surveillants de nuit	3 Surveillants de nuit	4 Surveillants de nuit	3 Surveillants de nuit	2 Surveillants de nuit	2 Surveillants de nuit
1 Maîtresse de maison	1 Maîtresse de maison		1 Maître de maison		

<b>Service accompagnement aux parcours atypiques</b>	
1 Direction de service	
1 cheffe de service éducatif	
1 psychologue	
1 TISF	
1 Personnel infirmier	
Unité collective O <sup>2</sup> xygène	Unité diffus
5 travailleurs sociaux	4 travailleurs sociaux
4 surveillants de nuit	3 surveillants de nuit
1 maître de maison	

35 boulevard de Briançon 13015 Marseille	
Toute personne se déclarant mineure non accompagnée	
120 places	

Unité collective Couguit	Unité Collective Les tuileries	Unité diffus	Unité collective Le grand Canal	Unité diffus Ouest	Unité diffus Est
Garçons de 15 à 18 ans	Public mixte de 14 à 18 ans	Public mixte de 16 à 18 ans.	Garçons de 15 à 18 ans	Public mixte de 16 à 18 ans.	Public mixte de 16 à 18 ans.
50 places	12 places	85 places	20 places	30 Places	50 Places

Public mixte de 15 à 21 ans	
Unité collective O <sup>2</sup> xygène	Unité diffus
10 places	10 places
2 places d'urgence	
	



# *Axes de travail transversaux*



# COOPÉRATIONS INTERNES ET PARTENARIATS

*Des liens indispensables entre acteurs autour des adolescents pour la continuité et la cohérence éducative.*

L'histoire du développement du Groupe addap13 est inextricablement liée à la densité et la qualité de notre réseau partenarial, notamment dans le champ de la protection de l'enfance et de la jeunesse au sens large.

Les missions mises en œuvre par le Pôle Hébergement des mineurs relevant de l'ASE sont inscrites dans une démarche partenariale et de coopérations fortes. L'ensemble des professionnels concourant à l'accompagnement, le soin, l'hébergement des mineurs confiés s'emploie à développer et entretenir ce réseau, afin de proposer des réponses les plus adaptées aux besoins et aux demandes des jeunes. Ils et elles peuvent s'appuyer outre leurs propres compétences et celles de leur encadrement sur les différentes missions portées par le Groupe pour accroître la continuité des parcours d'une part et la possibilité de construire des réponses adaptées aux plus justes des besoins des publics d'autre part. En effet, l'action de prévention spécialisée, cœur historique de nos interventions passe nécessairement par une bonne connaissance des ressources des territoires et le développement constant des liens avec tout type d'acteurs.

## Partenariat

Le développement du réseau partenarial est une préoccupation constante de l'ensemble des équipes, notamment du fait de la complexification de certaines situations individuelles mais aussi pour répondre toujours au plus près des besoins des personnes accompagnées. Nos équipes développent donc constamment leurs liens avec des partenaires institutionnels, associatifs, autant au niveau micro-local que national (CNAPE, URIOPSS par exemple). Chaque entité du Pôle développe son réseau de ressources locales en lien direct avec les jeunes accueillis.

⇒ **Institutionnel** : le Conseil départemental et particulièrement les inspecteurs Enfance-Famille, les services du tribunal pour enfants dans le cadre des placements, liens avec les services de police pour la facilitation des déclarations de fugue, services de la PJJ (situation des doubles mesures).

- ⇒ **Santé** : la thématique est centrale dans les accompagnements que nous mettons en place ainsi le partenariat dans ce domaine est en constante augmentation, diversification malgré parfois le sous-dimensionnement des structures au regard des besoins.
- ⇒ **Scolarité** : les établissements scolaires particulièrement ceux proposant des parcours adaptés aux besoins des adolescents : UPE2A en collèges et lycées, ENAS, CASNAV, Inspection académique.
- ⇒ **Insertion professionnelle** : Mission locale, des organismes de formation tels que Sigma,
- ⇒ **Citoyenneté** : Parrainage Républicain
- ⇒ **Loisirs** : Centres sociaux,
- ⇒ **Sport** : les jeunes garçons souhaitent principalement pratiquer du foot, néanmoins certains s'adonnent à d'autres types de sport.

Ces liens viennent se concrétiser par des conventions de partenariat.

## Coopérations internes

Les liens entre les missions portées par le Groupe addap13 génèrent de réelles plus-values à la fois sur le plan institutionnel, des projets collectifs menés et bien évidemment pour des situations individuelles. Les liens sont multiples, les territoires sont souvent communs et les publics peuvent rencontrer dans une même journée des professionnels des différentes missions :

- ⇒ La MECS MNA a des unités dans différents points du département,
- ⇒ L'AMAPE est le principal service pour l'évaluation des Mineurs non accompagnés
- ⇒ Le SAPA répond à des besoins très spécifiques.

Le pôle s'appuie sur les ressources de Protection de l'enfance du Groupe :

- ⇒ Les 7 services de **prévention spécialisée** (140 points de travail dans le département) qui ont la connaissance fine des ressources territoriales, un réseau dense.



La Base de plein air du Frioul (équipement de prévention spécialisée) peut accueillir des groupes d'adolescents en période estivale pour une journée éducative et sportive.

⇒ **Le service Prévention par le Sport** (35 territoires à Marseille) développe des dispositifs accessibles aux jeunes accueillis dans les unités marseillaises :

- Préparation armée Défense : préparation physique pour les jeunes à partir de 17 ans aux concours des métiers de l'uniforme.
- HTS et UST : espaces encadrés et ouverts à tous pour la découverte des sports et le partage de temps conviviaux.
- Accueil de jeunes en stage : sous réserve que ces derniers aient une convention ils sont accueillis pour des stages de découverte ou de formation aux métiers du sport.

Le Pôle pauvreté et inclusion sociale, avec notamment Maraude Aller-vers en gare est en contact avec les jeunes présents à Saint Charles et qui a un réseau partenarial pouvant être pertinent pour la prévention des sorties sèches des dispositifs de protection de l'enfance.

L'AMCS porte diverses médiations (collèges, lycées, QPV, en ERP et transports publics) sur l'ensemble du département et peut ainsi faire le relais, être un point de repère pour des jeunes qui arrivent dans un nouvel environnement.

Les services du pôle sont aussi une ressource pour les autres missions, notamment pour le service AEMO-R (250 familles concernées simultanément dans le département) ; les unités accueillent des jeunes dans le cadre de séjours de répit.

Nous faisons appel à **l'entreprise d'insertion Equilibre** pour la livraison de repas directement dans les unités (midi et soir) ainsi qu'à **l'AIAES** pour des prestations d'entretiens des locaux.

## Modes d'actions mis en œuvre

La présence simultanée dans des territoires identiques d'intervenants portant diverses missions et appartenant au Groupe, permet de croiser les regards, de lutter contre l'isolement, de se répartir les actions et de densifier la teneur de certaines réponses.

- ⇒ **Accueil et orientation** des publics vers les services adaptés aux besoins
- ⇒ **Actions collectives** : prévention des équipes de prévention spécialisée lors d'actions UST et/ou HTS du service PPS.
- ⇒ **Accompagnement individuel** : lien entre la prévention spécialisée et l'AEMO-R pour certaines situations
- ⇒ **Développement partenarial** : appel à la connaissance très fine des équipes de prévention spécialisée d'un territoire

## Axes d'amélioration

L'interconnaissance entre missions portées par un même groupement associatif doit être en permanence entretenue et travaillée, de la même façon cet axe est central en direction des partenaires. Les coopérations internes comme les partenariats portent autant sur les accompagnements éducatifs individuels que le réseau des partenaires en lui-même, et ce en fonction des missions et des problématiques rencontrées par les jeunes accueillis. Pour ce faire, il apparaît indispensable de consacrer du temps à rencontrer, échanger autant en interne qu'en externe, car seule l'interconnaissance actualisée permet de garantir un partenariat de belle qualité.

**Des partenariats spécifiques sont à travailler en matière de santé, d'accès à la scolarité et à la formation notamment.**



# PROMOTION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

*Des difficultés d'accès aux soins, des besoins et des demandes qui s'amplifient dans un contexte de rareté de l'offre.*

En Protection de l'enfance, la santé est repérée comme centrale et de plus en plus complexe à tous les points de vue : accès sur le plan administratif, adhésion à la démarche de soin par des adolescents, présence de ressources disponibles et/ou adaptées aux besoins repérés et exprimés.

## Une organisation interne

Nous considérons que tous les professionnels concourent à la qualité de la prise en charge et pour répondre à cet enjeu, les équipes des services du Pôle hébergement sont pluriprofessionnelles et intègrent des personnels de santé IDE, aides-soignants et des psychologues (MECS MNA et APA).

Nous proposons en outre, dans le plan de développement des compétences, des formations à destination de tous les professionnels. Cette année, des sessions ont été ouvertes pour les modules :

- Premiers secours en santé mentale (module jeunes), Prévention de l'intention suicidaire, Eléments de psychopathologie des adolescents.

Les équipes grâce à leur réseau partenarial peuvent déclencher des sessions qui leur sont adaptées de sensibilisation, ce qui a par exemple été le cas avec Arpej à l'unité Cougit.

## Réseau et partenariat dans le champ de la santé

L'enjeu est important et les équipes des unités ne peuvent parvenir à accompagner les jeunes dans un parcours de soin, seulement en appui sur un réseau partenarial dense et adapté aux besoins spécifiques des publics que nous prenons en charge. Nous avons développé un réseau de partenaires dans le soin (physique, psychique, prévention...) et en poursuivons au quotidien l'entretien et la diversification. La coordination en interne et avec les partenaires permet d'éviter la multiplication des accompagnements et favorise la cohérence des parcours, et de faciliter les échanges sur les situations individuelles nécessitant une attention médicale spécifique.

- APHM dont les PASS, l'APHM Mobile, PASS Mère-Enfants de l'Hôpital Nord, hôpital de Martigues (équipe

mobile). En 2025, l'AMAPE a participé à plusieurs rencontres avec la PASS de Ville pour l'amélioration de la prise en charge sanitaire des mineurs non accompagnés. Un canal de communication direct a été créé entre l'équipe de ce service et celle de la PASS de Ville, afin d'améliorer la réactivité et la qualité du suivi sanitaire des jeunes.

- Hôpital Edouard Toulouse dont TEMA13.
- La MDA Nord, Addiction Méditerranée, Imaje santé, le Comède.

## Le parcours de soin

Dès la mise à l'abri ou l'entretien de pré-accueil, il est abordé la dimension de la santé avec chacun. L'amorce d'un parcours de soin durant le temps de la mise à l'abri, permet y compris en situation de classement sans suite d'assurer la continuité des soins pour les personnes présentant des problématiques de santé importantes.

Pour l'ensemble des mineurs non accompagnés hébergés dans nos services, le parcours de soin est à construire et la dimension culturelle de la santé doit être envisagée par les professionnels pour garantir un accompagnement bienveillant. Les équipes travaillent sur le refus de soin, notamment lors de l'injonction de soin par mesure judiciaire, et en cas d'incompréhension manifeste du sens de la prise en charge de santé car éloigné de son propre système de référence. Pour les adolescents et jeunes majeurs hébergés à l'APA (dont le collectif O<sup>2</sup>xygène) le parcours de soin est à (re)-construire et peut à la fois être accidenté du fait de ruptures de parcours antérieures et être complexe du fait du cumul de problématiques rencontrées par ces jeunes qui sont aussi parfois rétifs aux soins. Progressivement dans l'accompagnement, l'équipe propose de passer par le Cesam 13 pour un bilan complet.

## La santé sous l'angle de l'accès aux soins

Nos équipes travaillent à permettre l'accès aux soins des jeunes soit par le biais de l'établissement des documents administratifs nécessaires aux soins (attestation de droits, carte vitale) soit par le biais d'un projet



d'accès au soin en travaillant l'ordre des priorités avec chaque jeune. Le délai entre l'obtention de l'OPP et la couverture CMU peut être long, pour ceux nécessitant des soins immédiats, il est parfois nécessaire d'avancer les frais.

## La dimension de la prévention

Il s'agit là de proposer une entrée dans le soin par le biais de dépistage, notamment pour les publics très vulnérables que sont les mineurs non accompagnés. Dès le temps de mise à l'abri, les personnels de soin proposent de les accompagner dans le dépistage (CLAT, CEGIDD), un protocole de lutte contre les punaises de lit est mis en place » afin de limiter la propagation de certains parasites dans le cadre d'un accueil en collectif. Aucun de ces dépistages ne peut avoir lieu sans consentement de la personne, en ayant recours au besoin à de l'interprétariat. Dans les unités de vie, les équipes éducatives développent des ateliers éducatifs visant à la prévention et à l'échange sur la vie quotidienne :

- Autour de la cuisine : permettant d'aborder les questions d'équilibre alimentaire, d'habitudes et de budget. Les accompagnements lors des achats sont des supports à ces échanges tout comme la préparation d'activités éducatives (sorties, séjours).
- A l'unité Cougit est en élaboration, un Espace détente, pour faciliter l'endormissement et pouvoir aborder autrement les troubles du sommeil dont est victime une majorité d'adolescents accueillis.
- Nous encourageons la pratique sportive en favorisant l'accès à un club (prise en charge partielle de la licence) et/ou à la reprise d'une activité ponctuelle (sortie randonnée éducative en présence de la psychologue à l'APA).

## Le bien-être et la santé mentale

L'accès aux soins de santé mentale est souvent compliqué qui plus est pour des adolescents en situation de rupture et/ou de migration. A l'unité Cougit un projet visant à travailler sur l'aquaphobie de certains jeunes, en raison de leur parcours migratoire a démarré fin 2025 et sera conduit en 2026. Les psychologues des unités (MECS MNA et APA) adaptent leur proposition aux capacités des jeunes à adhérer ne serait-ce qu'à la rencontre avec ces professionnelles, intégrées aux équipes. Elles passent par des entretiens hors les murs, en marchant, en visitant une expo, en faisant des courses. Elles proposent des ateliers en semi-collectifs et/ou participent à des activités éducatives en y apportant leur dimension. Art thérapie (2 séances de

6 jeunes par prestation – Unité Grand Canal) et danse thérapie (2 séances 6 jeunes par prestations- Unité Grand Canal). Le service hors Marseille développe un travail avec l'hôpital de Martigues (équipe mobile). L'ensemble des équipes et particulièrement les psychologues travaille en lien avec le CMP Pythéas, Pujet Bis. Se développe le travail avec le CLIP – Marseille (Centre local d'intervention précoce). L'Amape les a sollicités à deux reprises pour accompagner deux jeunes présentant des premiers épisodes psychotiques. Cette cellule spécialisée de l'hôpital Édouard Toulouse intervient dans la prise en charge précoce des troubles psychotiques et constitue un appui important pour orienter les jeunes vers un suivi adapté et sécurisé. De même, l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité a été sollicitée pour plusieurs situations, notamment en intervenant directement dans les unités d'hébergement en assurant des permanences.

## L'addiction

Les équipes de l'ensemble des services du Pôle constatent une augmentation des consommations de substances psychoactives (cannabis, alcool, protoxyde d'azote, médicaments détournés de leur usage). De nombreux mineurs non accompagnés sont usagers avant d'être accueillis dans nos services et du fait de leur parcours heurté ils n'adhèrent pas ou difficilement aux soins, et ne sont pas en mesure de prendre conscience des risques sanitaires que leurs pratiques addictives leur fait courir. En 2025, la MECS MNA a travaillé avec ARPEJ et a mis en place 4 séances ayant concerné 14 jeunes. Les jeunes accueillis à l'APA sont majoritairement concernés par des pratiques addictives et/ou l'usage de substances, les projets d'accompagnement concernent dans ce cas la santé, avant que d'engager des démarches d'insertion sociale et/ou scolaire.

## Les axes d'amélioration

Les besoins en santé sont à ce stade plus importants que les ressources internes et partenariales que nous pouvons mobiliser, notamment pour des publics cumulant des problématiques psychiques (carences), d'usages de drogue, et de craintes quant au soin. La faible offre de service pour les bilans cognitifs, la rééducation dont l'orthophonie (privée ou droit commun) ne permet pas un accompagnement fin et global du sujet sur la question de la santé. Nous travaillons pour développer des lieux ressources et les liens avec la MDPH. L'AMAPE a pris contact avec l'ASM1 (Association Suicide et Mal-être Adolescent).



# LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEUR.E.S

*Entre tabou et banalisation, des risques d'emprise et des mises en danger pour les adolescent.e.s.*

Le Groupe addap13 dont les missions de Protection de l'enfance, s'adressent aux adolescents, jeunes-majeurs et plus à la marge aux parents et jeunes enfants (AEMO-R) s'est saisi de la problématique de l'exploitation sexuelle des mineurs et a mis en place un groupe de travail transversal. En effet, du fait de la variété des missions développées, les professionnels peuvent être amenés à **repérer**, comme à **accompagner** des jeunes en situation de prostitution.

## Instances de réflexion

### ⇒ Groupe de travail partenarial « repérer, sensibiliser et former »

Le Comité Départemental de Protection de l'Enfance, dans le cadre de l'action de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, a mis en place des instances partenariales sous forme de quatre groupes de travail dont : la santé, l'hébergement, l'accompagnement et la prise en charge, et Police/justice. Le Groupe addap13 y participe en coanimant celui portant la thématique « repérer, sensibiliser, former » avec l'Amicale du Nid. Pour chaque thème, il s'agit de faire l'état des lieux de l'existant, les besoins identifiés par les acteurs concernés, et les réponses possibles. Le groupe de travail propose de réaliser une fiche réflexe de repérage, à destination des professionnels : Qu'est-ce qui est observé – Que repère-t-on ? Quelles questions sont à poser ? Comment évalue-t-on l'exposition au danger ? Vers qui le professionnel peut se tourner pour la prise en charge de la situation ?

### ⇒ Groupe de travail interne

Ce dernier réunit l'ensemble des missions portées dans le groupement associatif dont les MECS, l'AEMO-R, la Mise à l'abri et évaluation des mineurs non accompagnés, la Prévention spécialisée, les Maraudes mixtes, les Médiations sociales, la CEAF. En fonction de leurs missions, les équipes interviennent plutôt dans le champ de la prévention et/ou dans celui de l'accompagnement des mineur.e.s victimes. La mise

en place de cet espace, vise à permettre d'échanger sur les pratiques, questionner et élaborer en commun les postures professionnelles bienveillantes et adaptées afin de construire une culture commune. Il fait le lien entre les participations au groupe partenarial et la variété et la densité des missions mises en œuvre par les différents services.

## Aspect préventif

Au quotidien dans leur travail, les équipes sont attentives aux signaux faibles pouvant apparaître chez certain.e.s adolescent.e.s donnant des indications sur de possibles glissements (fugues, changement de typologie de vêtements, perte de repères temporels...). Il s'agit aussi de mettre en place des espaces de paroles et d'échanges sur la vie affective et sexuelle, permettant de mettre au travail les représentations sur la place et rôle des filles et des garçons (dans l'espace et la vie publique, dans les relations). La dimension du consentement est également un aspect du travail à mener, comme de la santé sexuelle notamment (dépistage, suivi gynécologique).

Des projets éducatifs à dimension collective sont développés par les équipes pluriprofessionnelles, permettant en outre des approches multidimensionnelles :

- Deux ateliers Prévention sexuelle et hygiène avec 8 jeunes MECS MNA à Marseille (Paradis et Cougit) ont été menés en 2025.
- L'AMAPE a développé un partenariat avec la PMI de Colbert, chaque semaine, les jeunes filles hébergées à l'unité Alcazar ont participé à des groupes de parole « Cafés gynéco ». Ces moments d'échange portent sur la vie intime, affective et sexuelle, permettant aux jeunes d'aborder les thématiques telles que la contraception, les relations affectives, le consentement ou les violences sexuelles. Elles peuvent s'exprimer sur leurs difficultés, confronter leurs expériences et affronter d'éventuels traumatismes passés.



Elles reçoivent des informations conseils pratiques pour mieux comprendre leur corps et leurs droits. Les échanges sont guidés conjointement par l'équipe sanitaire de la PMI et l'équipe éducative.

## Accompagnement des jeunes victimes

Le pôle hébergement accueille des adolescents et jeunes adultes en situation de grande vulnérabilité à leur arrivée (mineurs non accompagnés et jeunes au parcours institutionnels atypiques). Le repérage passe par les observations que font les différents membres des équipes et qui portent sur le comportement des jeunes. En effet, ce sont rarement les victimes elles-mêmes qui parviennent à aborder le sujet.

### Service Accompagnement des parcours atypiques :

Une partie des jeunes présents, est ou a été en situation de prostitution et/ou de proxénétisme. En effet, des changements de positions (victimes/auteurs) en cours de prise en charge peuvent s'opérer et doivent être accompagnés par l'équipe, en lien avec les partenaires institutionnels. Lorsque le dossier mentionne la problématique de l'emprise à visée d'exploitation sexuelle, le sujet peut être directement abordé, parfois dès l'accueil, mais le plus souvent après des constats faits par les membres des équipes pluriprofessionnelles, notamment lors de la vie quotidienne (comportement, présence d'argent ou d'objets onéreux, de plusieurs téléphones...). Cette situation peut être un des motifs d'orientation vers ce service. Néanmoins, il s'agit d'un sujet avec une part de tabou et des difficultés dans le repérage, pouvant expliquer l'absence d'informations dans les dossiers des jeunes orientés. Parfois l'adolescent.e peut en parler, spontanément, dans le cadre d'une relation de confiance établie avec un ou plusieurs professionnels de l'équipe (éducateur, psychologue, infirmière). Il s'agit alors de recevoir cette parole par une posture de non-jugement.

**L'AMAPE** reçoit l'ensemble des personnes qui se déclarent mineures non accompagnées et propose dès le temps de la mise à l'abri un point sur la santé. Par ailleurs, le service a mis en place un partenariat avec la PMI Colbert particulièrement en direction des filles pour aborder les questions de santé sexuelle, consentement. Ces groupes de paroles peuvent permettre dans un environnement sécurisant d'aborder des situations d'exploitations subies.

Les différentes unités de la MECS MNA mettent en place des groupes de parole thématiques et dans le cadre de l'accompagnement individuel de chaque jeune proposent notamment des dépistages, actions qui peuvent permettre d'aborder des sujets particulièrement sensibles.

L'ensemble des services du Pôle Hébergement a développé des partenariats adaptés notamment avec : Autres regards, le Planning familial. Plusieurs équipes ont suivi une formation proposée par l'Amicale du Nid et travaillent avec cette association autour de situations individuelles. Tous proposent aux jeunes d'être accompagnés vers le CeGIDD, et pour certains de faire un bilan à CESAM 13. Dans certains cas, nous travaillons avec l'APHM et particulièrement avec l'hôpital de la Conception (dépistages et traitements gynécologiques).

Les équipes travaillent aussi avec Téma 13, Puget bis car les situations d'exploitation sexuelle sont très souvent liées à des consommations de drogues et des situations de mal-être psychique grave.

Les équipes pluriprofessionnelles sont mobilisées et mènent des réflexions pour élaborer avec le jeune (recherche de son adhésion) un parcours de soin (physique et psychique) et personnel de reconstruction. La dimension temporelle est importante pour construire la confiance dans la relation, les adultes n'ayant pas toujours été pour ces jeunes, fiables et bienveillants.

Nous avons un devoir de protection et d'information et à ce titre, pouvons être amenés à émettre une **Fiche prostitution**, adressée au parquet des mineurs et/ou des **Notes inquiétantes** adressées à l'ASE. Dans le cas d'auteurs de violences sexuelles nous sommes en lien avec le CRIR-AVS. L'équipe de l'AMAPE a suivi une formation dans ce cadre en 2025.

## Les axes d'amélioration

Les équipes souhaitent poursuivre les actions de formations de sensibilisations qui sont des soutiens dans la construction de leur posture professionnelle. Un travail sur la rédaction des informations préoccupantes, notes et alertes sera mis en place en 2026.



# USAGES DES OUTILS NUMÉRIQUES

*Une massification des usages, qui modifie les relations sociales, les pratiques des travailleurs sociaux et peut générer des risques pour les adolescents.*

En 2025, le Groupe addap13 a engagé une recherche-action qui s'adresse à l'ensemble de ses professionnels. Cette démarche vise à comprendre les usages du numérique dans nos pratiques professionnelles, d'en mesurer les enjeux et de poser un cadre de travail partagé.

Il s'agit ici d'articuler le fait que le numérique n'est ni un risque à ignorer ni une solution à subir, mais un outil à penser collectivement, dans un cadre clair, évolutif et partagé.

## Organisation de la démarche

La recherche-action est menée en direction de l'ensemble des professionnels du Groupe.

Afin de garantir son efficacité et son ouverture à l'ensemble des professionnels du Groupe, un comité technique a été constitué.

Le Comité technique assure :

- ⇒ Le pilotage méthodologique et opérationnel.
- ⇒ L'animation des groupes de travail.
- ⇒ La coordination du comité technique (COTECH),
- ⇒ L'articulation entre les groupes des groupes, le Cotech et le comité de pilotage.

## Composition du comité technique

Le projet repose sur le Comité technique, composé de représentants des services :

- ⇒ De prévention spécialisée : Étang de Berre, Pays d'Aix, Pays d'Arles, 13/14, 15/16 et Prévention par le sport.
- ⇒ Du pôle hébergement : MECS MNA.
- ⇒ De la CEAF.
- ⇒ De l'AMCS.
- ⇒ Les fonctions support du siège social : service Informatique-Logistique-Achats-Sécurité-IT, service juridique-Vie associative et les Ressources humaines.

Cette composition garantit une approche croisant enjeux éducatifs, institutionnels, juridiques, RH et numériques, et favorise une dynamique collective à l'échelle du Groupe addap13.

## Actions menées

### Phase 1 - diagnostic sur la période 2024-2025

La phase 1 avait pour objectif de dresser un état des lieux des pratiques numériques au sein de l'institution.

- ⇒ Enquête flash à destination de l'ensemble des salariés du Groupe addap13 : 320 répondants.
- ⇒ Analyse quantitative et qualitative,
- ⇒ Deux restitutions (plénière cadre et Assemblée générale).

Ceci a permis de recueillir les pratiques à l'œuvre, les questions quant aux usages professionnels des différents outils.

Les professionnels expriment un besoin de : repères, de formations et d'accompagnement afin de sécuriser des pratiques en construction.

En effet, le cadre institutionnel existant est parfois peu connu ou perçu comme insuffisamment adapté aux réalités du terrain.

### Phase 2 - approfondissement 2025

- ⇒ Inventaire des outils et cadres institutionnels existants.
- ⇒ Focus group : 36 participants de différents services et missions.
- ⇒ Intégration des retours d'expérience nationaux : atelier numérique lors des journées nationales de la prévention spécialisée CNLAPS, novembre 2025.

Ceci a permis d'identifier un décalage entre les outils institutionnels existants, leur appropriation et les usages réels sur le terrain et de fait la nécessité de la mise à jour d'un cadre commun et de son adaptation à la spécificité de certaines missions.



Des besoins différents se font jour d'une part la/les posture.s professionnelle.s pour l'usage des réseaux sociaux dans le cadre des interactions des professionnels avec les publics accompagnés et d'autre part l'usage et la diffusion des outils numériques collaboratifs et le développement de l'intelligence artificielle.

La réflexion devant impérativement intégrer les besoins des publics (enfants, adolescents, parents...) comme priorité.

### phase 3 - 2026

Le comité technique a soumis au comité de pilotage les premiers éléments d'analyse et les axes de travail de la dernière phase. Il est désormais nécessaire de passer d'un diagnostic à une phase de structuration et de sécurisation des pratiques. Ce sera l'objet de la phase 3. Les enjeux retenus sont de sécuriser, professionnaliser et accompagner les usages numériques, au service de

nos missions.

### Axes de travail

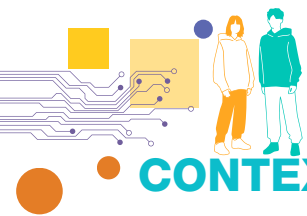
- ⇒ Construire un référentiel de bonnes pratiques numériques (Vade-mecum) ;
- ⇒ Veiller à la protection à la fois des professionnels, des publics et de l'institution.
- ⇒ Clarifier les usages des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle.

La méthode retenue repose sur l'association de l'ensemble des professionnels à la suite de la démarche, par la mise en place de groupes de travail thématiques.



# *Amape*





## CONTEXTE DE L'ANNÉE

L'année a confirmé le rôle essentiel du service de Premier Accueil et de Mise à l'Abri pour Évaluation (AMAPE) à Marseille, au croisement de l'urgence, de la protection et de l'évaluation des mineurs non accompagnés. Sur l'année, **899 jeunes** ont été hébergés, dont 745 entrées en mise à l'abri entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

Le public accueilli reste très majoritairement masculin (**689 garçons, 56 filles**), avec principalement des jeunes de 13 à 17 ans, présentant des besoins souvent importants dès l'arrivée. L'année est également marquée par une évolution notable des origines géographiques.

Dans un contexte de baisse globale des arrivées observée également au niveau national, le service a su ajuster son organisation au plus près des besoins identifiés, tout en maintenant un **objectif fondamental de protéger et mettre à l'abri immédiatement**. À partir du mois de juin, la mise à l'abri a été organisée autour de trois unités d'hébergement, pour un fonctionnement autorisé à 120 places. Malgré les ajustements, l'essentiel a été tenu : tous les jeunes ont été accueillis et mis à l'abri sans délai, ce qui constitue un repère sécurisant et un facteur d'apaisement majeur pour des adolescents arrivant souvent épuisés, isolés et en rupture totale de protection.

Le Premier accueil est un moment déterminant : celui où un jeune est reconnu, entendu et mis en sécurité. L'organisation pluridisciplinaire déployée (éducateurs, juristes, agent d'accueil, maîtresse de maison, personnel soignant) permet de rendre ce temps à la fois structurant et humain. L'extension progressive vers un accueil plus continu et plus disponible a renforcé la capacité du service à absorber les arrivées et à réduire les ruptures de parcours en garantissant une prise en charge immédiate.

La capacité d'adaptation de l'équipe a été centrale tout au long de l'année.

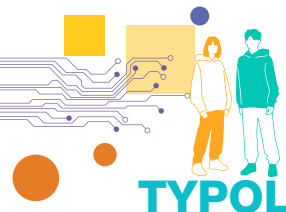
Au-delà de l'hébergement, la mise à l'abri est un temps dense où se joue l'essentiel : permettre un répit réel, sécuriser les besoins fondamentaux, instaurer un cadre collectif protecteur, initier l'accès aux soins et préparer l'évaluation. 2025 a ainsi été marquée par un travail exigeant autour de l'évaluation de la minorité

et de l'isolement, dans un cadre réglementaire et des délais plus contraints. 512 évaluations ont été transmises, concluant à 47% de reconnaissance de minorité, confirmant la complexité des situations rencontrées et la nécessité de croiser les regards avec rigueur et éthique. Certaines fragilités demeurent, notamment le phénomène des fugues (177 fins de prise en charge suite à fugue), qui interroge les besoins d'accompagnement renforcé auprès d'un public plus jeune, plus vulnérable et plus en difficulté à se projeter.

L'activité d'orientation a été soutenue et globalement plus fluide, avec 272 jeunes orientés vers des structures adaptées, tout en restant plus complexe pour les situations de vulnérabilités cumulées. Dans ce contexte, le service confirme son rôle essentiel : sécuriser dans l'urgence, poser un cadre éducatif, ouvrir les premiers accès aux soins, organiser l'évaluation et préparer l'orientation, en tenant compte de la singularité de chaque jeune.

Les perspectives 2026 s'inscrivent dans cette continuité : poursuite de l'adaptation aux besoins des jeunes accueillis, renforcement de la présence éducative, développement de formations ciblées pour mieux accompagner les vulnérabilités, consolidation de la démarche qualité. Plus que jamais, l'année écoulée démontre que la force du service repose sur une équipe engagée et solide, capable de tenir un **accueil inconditionnel et protecteur**, tout en garantissant un cadre structuré, cohérent et respectueux des droits des jeunes.



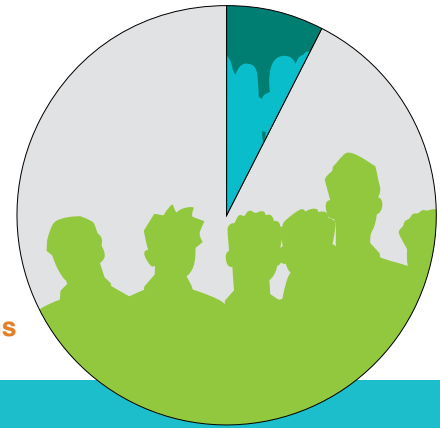


## TYPÉLOGIE DU PUBLIC

● **899 jeunes** ont été hébergés au cours de l'année 2025 (comptant les jeunes entrés à la fin de l'année 2024).

● **745 entrées** en mise à l'abri entre le 01/01 et le 31/12/2025

56 filles



689 garçons

### Principales nationalités

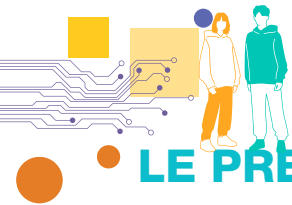
- Algérie ..... **336 jeunes**
- Guinée ..... **114 jeunes**
- Côte d'Ivoire ... **51 jeunes**
- Tunisie ..... **36 jeunes**
- Maroc ..... **30 jeunes**
- Gambie ..... **29 jeunes**
- Bangladesh .... **23 jeunes**
- Mali ..... **19 jeunes**
- Turquie ..... **16 jeunes**
- Pakistan ..... **13 jeunes**
- Sénégal ..... **10 jeunes**
- Afghanistan .... **7 jeunes**



### Principales évolutions 2024 / 2025 de l'origine géographique des jeunes de la mise à l'abri

Nationalité	2024		2025		Tendance
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion	
Algérie	202	22%	336	45%	↗
Guinée	244	26%	114	15%	↘
Côte d'Ivoire	111	12%	51	7%	↘
Tunisie	51	5,5%	36	5%	↘
Maroc	22	2,3%	30	4%	↗
Gambie	63	7%	29	4%	↘





## LE PREMIER ACCUEIL

732 Fiches de Premier Contact (F1C) transmises en 2025.

742 entrées en Accueil Provisoire d'Urgence (APU) au total.

En 2025, le service a procédé à la mise à l'abri immédiate de l'ensemble des jeunes qui se sont présentés.

### Etat mensuel des mises à l'abri 2025

Janvier.....	80	Juillet.....	62
Février .....	64	Août.....	74
Mars .....	34	Septembre ...	96
Avril .....	56	Octobre .....	42
Mai .....	47	Novembre ....	21
Juin.....	57	Décembre ....	42



**Le Premier accueil** est la première phase de l'accueil de chaque personne qui se déclare mineur non accompagné. Nous constatons que les jeunes présents au cours de l'année se situaient dans une **tranche d'âge de 13 à 17 ans**. Afin de garantir un accueil fluide et bienveillant nous avons mis en place un fonctionnement dédié, qui s'adapte le plus possible à chacun. Le site est ouvert les **lundi, mercredi et vendredi de 9H30 à 11H30** et dès qu'une personne se présente ou est orientée vers le premier accueil par la DIMEF, les services de police, les partenaires, des passants, d'autres services du Groupe addap13. Les jeunes peuvent arriver seuls ou en groupe, amis, fratrie.

Ces trois demi-journées sont historiques et sont connues de nos partenaires qui continuent d'adresser des jeunes. Mais l'année 2025 est particulièrement marquée par l'extension du premier accueil à tous les jours de la semaine pour un accueil inconditionnel continu et une mise à l'abri immédiate.

**L'accueil** est assuré par un éducateur de chaque unité d'hébergement, un juriste, un agent d'accueil, la maî-

trousse de maison et un personnel soignant. Chaque professionnel contribue à ce moment et assure des tâches propres, c'est notamment le/la juriste qui a la charge d'établir la file active (nom, prénom, date de naissance). L'agent d'accueil est présent pour échanger, limiter le sentiment de solitude, d'isolement, il fait repère, crée un lien, rassure. **« Le premier accueil, c'est là où tout se crée ».**

Après la prise en compte de son arrivée, il est proposé à chacun une collation et la possibilité de se poser. **Ce temps de répit**, permet d'entamer la discussion dans le but de le rassurer, de le mettre à l'aise et de l'informer qu'il va être reçu en entretien individuel par un éducateur. **« On s'adapte, on rend ce moment un peu unique ».**

Cet échange d'une trentaine de minutes a pour but de prendre les informations nécessaires à l'établissement de la **Fiche de 1<sup>er</sup> Contact** permettant de signaler aux services du Conseil départemental sa présence. Nous nous adaptons à chacun pour échanger et être compris. Nous avons des ressources internes (plusieurs des professionnels de l'équipe sont bilingues) et nous faisons au besoin appel à un service d'interprétariat par téléphone (ISM), car ces premiers échanges sont fondamentaux pour la suite. En effet, c'est le moment où il est expliqué le fonctionnement de la mise à l'abri et le but de celle-ci et qu'il est demandé au jeune des informations le concernant (nom, prénom, genre, parcours migratoire dans les grandes lignes, ses projets).

Nous portons grande attention aux situations exceptionnelles, en lien avec la **vulnérabilité des jeunes**. Notamment, les filles, moins nombreuses, sont accueillies dans une seule unité (Alcazar) et dans la mesure du possible c'est un éducateur de cette équipe qui fait le premier entretien afin d'établir au plus tôt un lien de confiance et repère pour le temps de la mise à l'abri. De la même façon, il leur demandé si elles préfèrent être reçues par un homme ou une femme, **« et le plus souvent elles préfèrent une fille ».** Souvent, nous procédons aux entretiens d'entrée avec elles directement dans leur lieu de mise à l'abri, dans un cadre sécurisant.

La rencontre avec un personnel soignant est adaptée à la temporalité de chacun (sur demande ou après acceptation de la proposition) et permet l'ouverture d'une fiche de suivi santé. Il est parfois nécessaire de faire appel aux services de secours.

Les jeunes peuvent prendre le repas de midi sur place et seront accompagnés ensuite vers leur lieu de mise à l'abri. En cas d'épuisement du jeune, il est accompagné à l'hôtel, son repas lui sera amené par la suite.



Cette année, nous avons constaté une baisse du nombre de jeunes se présentant, facilitant les places disponibles et les entrées en mise à l'abri ont été immédiates, ce qui est un facteur rassurant pour eux. Le Premier accueil est aussi le lieu où nous décidons des orientations en mise à l'abri, ce point est échangé entre les juristes et les chefs de service en prenant notamment en compte la question de la vulnérabilité. Nous nous attachons également, par exemple, à ne pas séparer des fratries ou des amis, à tenter de « trouver un copain » à un jeune avec une nationalité rare ou au contraire de séparer des groupes qu'il conviendrait de désunir.



## MISE À L'ABRI

Tout mineur non accompagné primo-arrivant sur le territoire est en situation de danger immédiat (Art. 375 Code Civil). Il doit être mis à l'abri par les services départementaux de protection de l'enfance au titre de l'Accueil provisoire d'urgence afin que sa minorité et son isolement soient évalués (art. L221-2-4 CASF).

**La mise à l'abri conditionne la réalisation des évaluations éducatives et sociales.**

Le service de mise à l'abri et d'orientation d'urgence est autorisé en 2025 à un fonctionnement de 120 Places.

- Nombre total de jeunes hébergés en 2025 ..... **899**
- Nombre total de nuitées en mise à l'abri ..... **35099**
- Nombre moyen de jours en mise à l'abri ..... **56**



La mission nationale mineurs non accompagnés constatait une baisse de 30% des arrivées des jeunes en 2024, qui était à relativiser sur le département des Bouches-du-Rhône. L'année 2024 nous avait en effet conduit, au regard des besoins identifiés et à la demande du conseil départemental, à ouvrir 90 places supplémentaires. L'année 2025 suivant la tendance nationale et a été marquée par la baisse des arrivées des personnes se déclarant mineures non accompagnées et nous avons ajusté pour partie notre offre de service à cette diminution.

Nous avons replié l'une des unités afin de ramener le

nombre de places à la réalité des besoins identifiés. Depuis le mois de juin, la mise à l'abri des mineurs non accompagnés est répartie entre trois unités d'hébergement : Terminus, Estelle et Alcazar.

Les unités Terminus, Estelle sont exclusivement dédiées aux jeunes hommes. Tandis que l'unité Alcazar dite **unité vulnérabilité**, accueille les plus jeunes garçons et les filles (56 nouvelles jeunes filles en 2025).

Ces collectifs sont des structures hôtelières qui respectent un cahier des charges exigeant (logique de privatisation, équipements dédiés aux jeunes et aux équipes éducatives tels que salles communes, bureaux des éducateurs et infirmeries). Ces lieux sont organisés pour garantir l'adéquation de nos hébergements avec les besoins fondamentaux des jeunes en matière de protection, d'accompagnement éducatif et à l'entrée dans le parcours de soins.

**En 2025, la totalité des mises à l'abri a été immédiate. Les jeunes ont tous été accueillis dès leur présentation à notre service.**

**Concrètement**, l'entrée en mise à l'abri est toujours accompagnée d'un membre de l'équipe (éducateur, maitresse de maison). Chaque jeune est présenté au personnel hôtelier, aux membres de l'équipe et visite le lieu d'hébergement. Ce moment est l'occasion de lui communiquer le règlement intérieur de l'hôtel, et de lui expliquer ses droits et devoirs durant le temps de la mise à l'abri.

Le livret d'accueil lui est remis, ainsi qu'un bon de coiffure, le kit hygiène et le kit vêture.

Nous portons une attention particulière à l'aspect de l'hygiène lors de l'entrée ainsi qu'au démarrage d'un suivi médical. Le protocole d'hygiène permet de lutter contre les infestations qui pourraient advenir.

La période de mise à l'abri débute par un nécessaire **temps de répit**, et de création d'un lien, d'un espace de parole possible, « **on peut aussi reporter ce premier jour au lendemain si besoin, parce que les jeunes ne sont pas toujours disponibles pour la parole le premier jour** ».

**Le moment de l'entrée** est chargé en informations, qui seront ensuite répétées autant de fois que nécessaire. En effet, il est indispensable que chacun comprenne la démarche inhérente à la mise à l'abri (rendez-vous à la préfecture, l'entretien d'évaluation, la proposition du dépistage au CLAT) et le sens que ces rendez-vous ont.

Pour chacun, les rendez-vous sont explicités individuellement et inscrits sur un tableau de suivi afin de **favoriser l'autonomie et l'indépendance de chacun**. Pour l'ensemble des rendez-vous les jeunes



sont accompagnés par un membre de l'équipe (CLAT, audiences...).

A partir du premier accueil, **une fiche de liaison** est amorcée. Elle a un sens pour l'équipe qui a les informations pertinentes, peut faire les relais, mais aussi pour chaque jeune accueilli car il s'agit de la première constitution de son dossier personnel. Lors de l'orientation dans le cadre d'une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), **ce dossier sera transmis** à la structure qui l'accueillera.

Il en ira de même pour le dossier médical qui est créé lors de l'entrée en mise à l'abri et tenu par le personnel soignant de l'équipe. Dès l'entrée, si la personne elle-même ou les éducateurs détectent une problématique de santé, elle est systématiquement orientée vers l'infirmière de l'unité, sans attendre le temps de rencontre prévu. Durant la période de mise à l'abri, les jeunes sont accompagnés vers des structures de droit commun en matière de santé lorsque nécessaire et nous travaillons pour cela notamment avec les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) pour les consultations médicales et dentaires.

**Au quotidien**, le temps de la mise à l'abri est à la fois chargé émotionnellement pour les jeunes et l'occasion de mettre en travail la vie en collectif. Une salle commune est disponible dans chaque unité de mise à l'abri et permet aux jeunes **de se retrouver, de partager des moments** (repas du soir obligatoire et possible à midi) et de rencontrer les membres de l'équipe, sans rendez-vous. « **Ils y jouent également à la play-station** ». L'équipe, présente en soirée et lors d'événements particuliers (fêtes de fin d'année) propose également des temps de découverte de la ville et la participation à des activités.

Nous avons développé des partenariats qui nous permettent d'orienter les jeunes en mise à l'abri vers : des cours de français, des possibilités d'accès aux loisirs (Centre social Baussenque), en fonction de leurs besoins exprimés directement ou détectés par l'équipe.

L'équipe éducative veille également à la gestion des conflits qui peuvent survenir entre les jeunes et accompagnent la prise en main de la gestion de l'hygiène et des espaces privés. Dans les temps collectifs, les activités sportives par exemple sont des moments précieux d'observations. Le jeu fait que les jeunes oublient les enjeux liés à l'évaluation. « **On favorise l'accès vers l'extérieur et le suivi de leur vie quotidienne** ».

**Les maîtresses de maison** assurent un rôle complémentaire essentiel auprès des jeunes et pour le bon fonctionnement des structures d'hébergement. Elles contribuent au bien-être physique et matériel des jeunes accueillis par l'instauration d'un cadre de vie

convivial, dans le respect des règles d'hygiène, de l'intimité et des espaces de vie des jeunes.

Pour assurer la continuité du service et afin de garantir une réponse efficace à toutes les urgences, une astreinte est mise en place. Celle-ci est assurée par la directrice et ses chefs de service en lien avec la Direction générale adjointe pour assurer une gestion réactive et coordonnée de toutes situations, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

En parallèle, le service s'appuie sur une équipe dédiée de **deux surveillants de nuit mobiles** qui effectuent des rotations sur chaque unité d'hébergement. Les veilleurs prennent leur poste à 21 heures et terminent leur service à 7 heures le lendemain. Ils assurent une présence active pour veiller au bon déroulement des soirées et réalisent toutes les interventions d'urgence en lien avec l'astreinte, qu'il s'agisse d'une altercation, de réaliser un accompagnement ou une sortie d'hôpital. Ils veillent également à rencontrer les jeunes pour lesquels une vulnérabilité aurait été détectée dans la journée. **Leur rôle est essentiel et participe au cadre de vie apaisé de la mise à l'abri.**



## L'ÉVALUATION : CADRE, ENJEUX ET PRATIQUES

L'autorité de tarification et de contrôle a opéré un tournant majeur pour le service en 2024, en décidant de différencier la tarification de la mission d'évaluation sociale de la minorité et de l'isolement de celle de la mise à l'abri. Cette décision fait suite aux décrets de décembre 2023, visant à rappeler les modalités de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées de la protection de leur famille. Il s'agit également et essentiellement de rappeler les délais et les modalités de prise en charge financière par l'Etat. Ainsi le délai de mise à l'abri ne peut être supérieure à 15 jours. Ce contexte impacte particulièrement la mission d'évaluation qui doit tout à la fois se réadapter aux exigences strictes de délais et de rationalisation des effectifs tout en préservant le niveau de qualité attendu.

### ■ L'ÉQUIPE JURIDIQUE

L'équipe est composée de six juristes diplômés en droit, qui œuvrent sous la direction du service. La mission



principale de notre équipe est de conduire les entretiens d'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes se déclarant mineurs non accompagnés (MNA) et d'en organiser toutes les modalités pratiques. Cette mission demande à la fois de répondre aux exigences légales et aux besoins de protection des personnes se déclarant MNA, tout en garantissant le respect des droits qui leur sont propres. L'équipe s'attelle à garder comme fils conducteurs de sa mission les principes de droit, de bienveillance et de transparence. Afin de s'adapter à la nouvelle logique financière de la mission d'évaluation, un poste est resté vacant sur une longue période de l'année. Au cours de la période estivale, une équipe en sous-effectif s'est confrontée à une hausse significative des entrées. La mission a été mise en difficulté sur la question des délais, nous conduisant à questionner le modèle pour le faire évoluer.

## ■ RÔLE, DÉROULEMENT ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de la minorité et de l'isolement est une étape indispensable pour définir le statut juridique des jeunes se déclarant mineurs et isolés sur le territoire français. Ce processus, encadré par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et la Circulaire interministérielle du 25 janvier 2016, s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance. Il vise à garantir des modalités de prise en charge adéquates et une orientation appropriée aux publics accueillis. Le guide des bonnes pratiques en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement est un outil fondamental en la matière. Chaque jeune est accueilli en urgence, et bénéficie d'une période de répit de 48H00. Ce répit a un cadre légal et il organise un temps de repos nécessaire pour le jeune. Ce temps est mis à profit par l'équipe pour organiser l'entretien d'évaluation éducative et sociale (EES).

Cet entretien est réalisé dans un cadre garantissant confidentialité et neutralité, avec la présence d'un interprète si nécessaire, et à la demande du jeune. Afin de garantir l'exigence de pluridisciplinarité imposée par le cadre légal, le déroulé de l'entretien d'évaluation est impérativement discuté avec l'équipe éducative prenant en charge la personne sur l'unité d'hébergement. L'entretien d'évaluation est commandé par les principes de respect de la dignité et des droits fondamentaux (conformément à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant), de la confidentialité, et de l'approche pluridisciplinaire.

Le cadre de l'évaluation repose sur un recueil structuré d'informations propres à la personne et divisées en items, sur son identité, son histoire familiale, sa scolarisation et son quotidien dans son pays d'origine,

son parcours migratoire. L'évaluation est également un temps permettant de revenir sur d'éventuelles problématiques, de santé notamment. Outre un outil permettant de répondre au cadre strict imposé par la loi, l'entretien est également un temps d'échange avec la personne qui permet d'adapter le suivi de sa prise en charge en fonction de ses besoins spécifiques. Cet entretien conduit également à une information complète sur la procédure de demande d'asile ainsi qu'à une sensibilisation sur les risques de traite des êtres humains.

Le rapport final, d'une douzaine de pages, est rédigé par le juriste puis validé par la Direction qui en devient responsable et qui le transmet au Conseil départemental, qui statue sur la reconnaissance, ou non, du statut de mineur isolé. En cas de reconnaissance de minorité, une Ordonnance de Placement Provisoire est prononcée, garantissant une prise en charge, au moins jusqu'à la majorité. À l'inverse, en cas de refus, une décision motivée, appelée classement sans suite, est communiquée au jeune, assortie d'une information sur les voies de recours possibles. Après que la personne ait été reçue par la direction pour lui expliquer la décision de classement sans suite, la personne a l'obligation de quitter l'unité d'hébergement dans les vingt-quatre heures. Les missions exercées par le pôle juristes sont le reflet de l'ajustement entre la rigueur imposée par le cadre légal et la nécessité de prendre en compte le facteur humain dans l'ensemble de ses dimensions.

## ■ LES MODALITÉS DE L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION

L'entretien d'évaluation est un moment clé du parcours de la personne. Après l'entrée en accueil provisoire d'urgence, la juriste coordinatrice prend contact avec les équipes pour organiser l'entretien, avec précision de la langue ou du dialecte dans lequel la personne se sent le plus à l'aise. Nous faisons tout ce qui est nécessaire pour prendre en compte les demandes émises par le jeune, ou suggérées par les équipes éducatives, afin que l'entretien se déroule dans des conditions optimales. L'organisation de l'entretien d'évaluation implique une prise en charge personnalisée, en fonction des besoins linguistiques, psychologiques et individuelles de chaque jeune.

Une collaboration étroite est entretenue avec des sociétés d'interprétariat qui ont su s'adapter aux besoins de notre mission. Ces partenaires ont la capacité de fournir des interprètes dans des langues communes (comme l'arabe, l'anglais ou le peul) mais également dans des dialectes locaux et des langues moins répandues et propres à des pays tels que l'Erythrée, la Somalie ou



encore des régions moins représentées. Cette organisation personnalisée est fondamentale et nous permet de prendre en considération certaines contraintes qui ralentissent la programmation de l'entretien d'évaluation. La question de l'accès au droit pour le jeune et de la prise en compte des cas complexes et des vulnérabilités constituent les enjeux essentiels de la programmation et du déroulé de l'entretien.

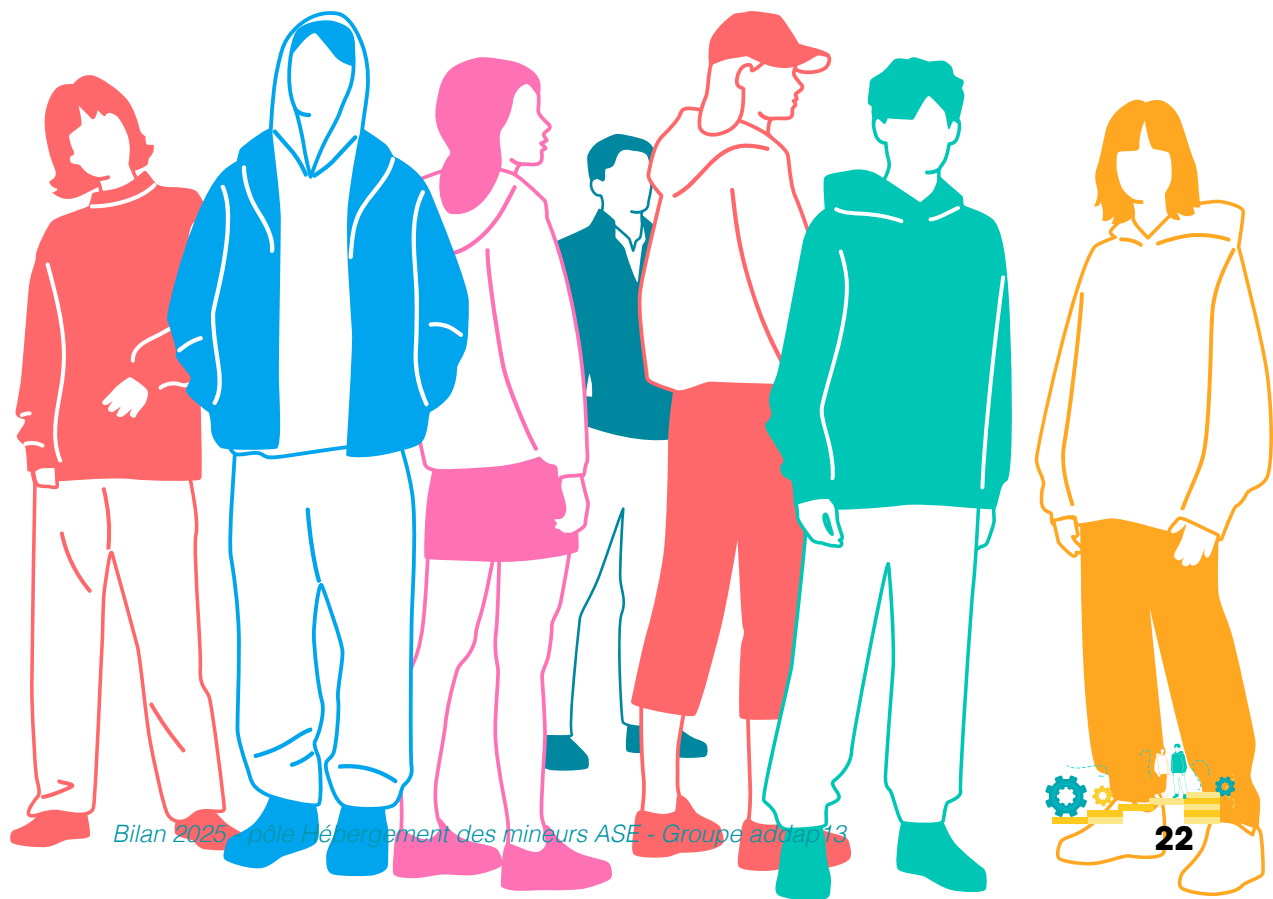
Suite à l'entretien d'évaluation, des temps de discussion sont organisés entre le juriste en charge de la rédaction et l'équipe éducative référente. Dans un premier temps, le juriste contacte par téléphone les membres de l'équipe éducative pour leur faire part des éléments recueillis durant l'évaluation. Cela permet de partager rapidement les points de vue des professionnels et de croiser les regards. Si les avis sont similaires, l'équipe éducative produit rapidement les éléments d'observation éducative correspondant. En revanche, si les avis divergent, la situation est réexaminée lors d'une réunion d'équipe hebdomadaire. Ainsi le juriste et l'éducateur ayant conduit l'entretien d'évaluation d'un côté, et l'équipe éducative référente de l'autre, échangent leurs points de vue au cours de ce moment appelé « avis motivés » de la réunion. Par la suite, un complément d'information peut être décidé pour permettre à l'équipe éducative de disposer d'un délai d'observation et d'analyse plus conséquent.

## ■ RÔLE D'OBSERVATIONS DES ÉDUCATEURS

Il s'agit d'une partie complexe, longitudinale et continue à la période de mise à l'abri. L'équipe porte attention à différents aspects : les relations de la personne dans le groupe, avec les membres de l'équipe, ses

attitudes. Nous devons prendre en compte les aspects culturels, en effet il existe des différences marquées entre les codes sociaux et les cadres de référence. Nous cherchons à repérer les difficultés, les habiletés, la maturité. Les observations éducatives sont ainsi constituées d'un faisceau d'indices récoltés au quotidien (temps de vie collective, attitudes individuelles en fonction des interlocuteurs, niveau d'autonomie, repérage dans l'espace et le temps, sollicitation de l'équipe, investissement des lieux). La possibilité pour les jeunes de se procurer (ou pas) leurs documents d'identité peut entrer en ligne de compte. Parfois, l'absence des jeunes sur leur lieu de vie complique la réalisation des éléments d'observations. « C'est une mission continue et nos avis ne sont pas figés, ils évoluent. Nous respectons la dimension éthique. Nous analysons beaucoup et agissons en équipe, il est primordial pour nous de lutter contre la subjectivité ».

Pour les professionnels, il y a un enjeu de prise de distance, parfois complexe. Notamment la vulnérabilité est différente de la minorité et ne s'y substitue pas. De même, l'âge allégué par le jeune peut sembler incohérent avec les constats sans que cela ne remette en cause la minorité. L'apparence physique n'est en aucun cas l'unique dimension prise en compte. L'équipe soignante ne participe pas aux observations éducatives. Cependant, sont pris en compte les retours faits par les veilleurs de nuit et/ou les salariés des hôtels quant aux comportements et attitudes durant le temps de mise à l'abri.





# LES CHIFFRES 2025 INDICATEURS D'ACTIVITÉ

## 512 évaluations transmises

- 270 ont conclu à la majorité de l'intéressé
- 242 ont reconnu la minorité des jeunes

Majorité 53% - Minorité 47%

La proportion des jeunes évalués mineurs augmente à nouveau cette année (36% en 2023 et 41% en 2024)



**233 situations de jeunes accueillis** n'ont pas donné lieu à transmission d'évaluation, malgré une réelle période de mise à l'abri. Pour la majeure partie, il s'agit de jeunes qui ont fugué avant leur entretien d'évaluation et des entretiens annulés en raison d'un retour AEM (indiquant que le jeune en question a déjà été évalué dans un autre département).

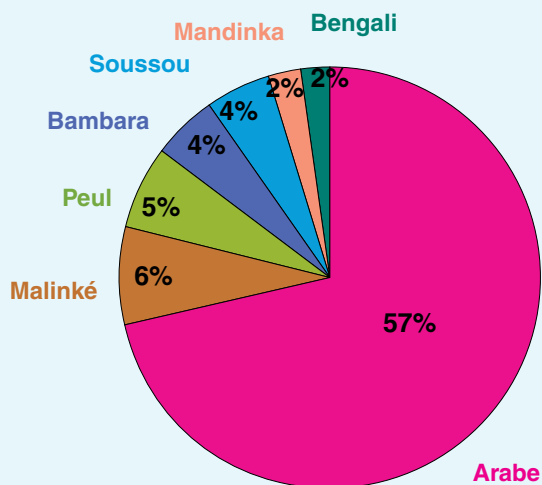
**177 fins de prise en charge pour fugue** sont intervenues en 2025. C'est également l'un des indicateurs de rajeunissement des jeunes accueillis cette année. Les plus jeunes démontrant souvent de plus grands signes d'insouciance et d'inconscience quant à leur avenir.

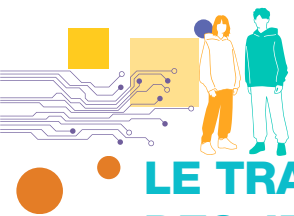
- **15 jours** : Délai moyen entre l'entrée en APU et la convocation à l'entretien d'évaluation
- **18 jours** : Délai moyen entre l'entrée en APU et la transmission de l'EES
- **3,7 jours en moyenne** : Nombre de jours entre l'entretien d'EES et la transmission de l'EES
- **54,7 jours** : Délai moyen de présence en APU, toutes situations confondues

## Statuts des jeunes toujours hébergés au 31/12/2025

- **5 jeunes** en attente de leur entretien d'évaluation (mis à l'abri entre le 24 et le 31/12)
- **32 mineurs** en cours d'orientation vers des places pérennes.
- **3 jeunes** maintenus exceptionnellement en raison d'une vulnérabilité, malgré des évaluations négatives.
- **4 jeunes** en attente de la notification de la décision de refus de prise en charge.

## Langues couramment mobilisées





## LE TRAVAIL D'ORIENTATION DES JEUNES SOUS OPP

**2025, 272 jeunes ont été orientés vers des structures adaptées.** Malgré une baisse de l'activité, notons que ce chiffre est supérieur à l'année 2024, lors de laquelle nous avons procédé à 244 orientations.

- **81 jeunes** ont été orientés vers le service hébergement du Pôle prise en charge des mineurs ASE du Groupe addap (Marseille et Hors Marseille)
- **191 jeunes** ont été orientés vers les autres structures d'accueil (MECS aide sociale à l'enfance).

En 2025, les orientations ont été plus fluides et plus rapides que précédemment, pour autant les jeunes qui ont des vulnérabilités cumulées, ont des besoins d'accueil et d'accompagnement auxquels seulement un nombre restreint de structures sont en capacité de répondre. Pour ces derniers (filles et garçons confondus) la recherche du lieu de placement est parfois plus longue et complexe. Citons notamment, les situations des jeunes filles en situation de grossesse lors de leur entrée en mise à l'abri, les jeunes ayant des problématiques judiciaires, de santé (dont addiction) cumulées. Ces structures craignent de rompre des équilibres fragiles dans leurs unités avec l'accueil de jeunes présentant des besoins spécifiques. Cette année, les jeunes placés sous Ordonnances de Placement Provisoire (OPP prononcées par le Procureur) ou Jugements en assistance éducative (JAE prononcés par le Juge des Enfants) sont sensiblement plus jeunes que les années précédentes. Ce constat souligne l'importance de la présence éducative telle que nous la mettons en œuvre.

Aussi, dans nombre de situations les jeunes placés sous protection ont besoin d'un lieu de placement offrant des temps d'accompagnement importants, des modalités d'hébergement autres que l'appartement autonome ou en colocation.

Ce sont les cheffes de service éducatif qui ont la charge de la recherche des places, en lien avec la Direction Enfance Famille du Département, qui informe notre équipe sur la typologie des places disponibles. Les échanges sont réguliers avec les cadres de la MECS MNA comme avec ceux des MECS des Bouches-du-Rhône et hors département qui accueillent des mineurs non accompagnés.

Une fois placé sous protection, chaque jeune est tenu informé des places potentielles pour lesquelles son dossier de demande d'admission est adressé, ainsi que des retours qui sont faits. Dans les situations les

plus complexes, le relais est fait avec les Inspecteurs Enfance Famille pour cette recherche d'orientation. Des séances de travail dédiés sont organisées chaque fois que nécessaire.

L'équipe accompagne les jeunes dans la compréhension des réponses qui sont faites, dans leur adhésion à des projets de soins, d'insertion sociale, de suivi judiciaire. Pour tous il s'agit de les rassurer, poser des jalons éducatifs en vue à la fois de leur orientation et de l'insertion.

L'observation se poursuit au-delà du temps de mise à l'abri en lui-même, elle viendra nourrir à la fois les candidatures vers les lieux d'accueil et les axes prioritaires à mettre en travail avec chacun. Ici, les temps de week-end et d'activité sont importants. L'équipe rédige une note d'évolution, qui complète utilement le dossier constitué à partir du temps de mise à l'abri.

Selon les structures, ce premier contact se décline de manière différente. Parfois, les jeunes sont amenés à passer des soirées ou des nuitées de contact au sein du lieu d'hébergement. Ce sont des moments très importants pour les jeunes : avant ces rendez-vous, ils posent beaucoup de questions aux éducateurs concernant la future prise en charge en foyer. Ils veulent connaître la localisation, la distance de l'école, les règles de vie au sein de l'établissement. Les éducateurs les encouragent à poser toutes les questions qui leur viennent à l'esprit. Cela n'est parfois pas simple, et l'équipe fait le lien avec les nouveaux éducateurs. Si tout se passe bien, le jeune sort du rendez-vous de préadmission rassuré et content, impatient d'intégrer la nouvelle structure. Cette première rencontre avec la structure partenaire donne au jeune et à la nouvelle équipe l'opportunité d'évaluer la pertinence de l'accueil. Il est possible que suite à ce premier rendez-vous, il ressorte que l'accompagnement proposé ne soit pas en adéquation avec les besoins et le projet du jeune, ainsi un nouvel échange a lieu entre l'équipe éducative et le cadre afin de candidater le jeune vers une structure la plus adaptée à son profil.

Les réunions d'équipe par unité d'hébergement sont pour une part consacrées aux réorientations : échange sur les situations des jeunes à orienter, point sur les démarches... Les orientations sont travaillées au regard des places disponibles en fonction : des besoins du jeune, de sa vulnérabilité, degré d'autonomie, son projet personnel et professionnel.

Après leur orientation, il arrive souvent que les jeunes passent saluer les éducateurs.



## ■ LES ORIENTATIONS HORS DU DÉPARTEMENT

Sur certaines situations, le travail d'orientation n'est pas à la main des équipes. Un mécanisme de répartition territoriale, appelé « clé de répartition », établit des critères afin de pouvoir permettre un accueil équilibré des mineurs non accompagnés entre les départements. Ainsi à partir d'un certain nombre de prises en charge sur notre département, la cellule nationale communiquera au parquet vers quel autre département d'accueil le jeune doit être confié.

- **38 ventilations** ont été prononcées pour les jeunes de la mise à l'abri en 2025
- **3 jeunes** ont catégoriquement refusé ces mesures et ont fugué avant mise en œuvre

Ces situations dites de ventilation sont difficiles car les jeunes ont créé des liens dans la ville avec d'autres jeunes, parviennent à se repérer et un nouveau départ vers un lieu inconnu a le plus souvent un effet fortement déstabilisant. Nous avons constaté des retours et/ou des échecs de ces mesures de ventilation. Nombreux sont les jeunes qui déclarent avoir « choisi Marseille ».



## COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS

- ◆ Accueil de stagiaires, éducateur spécialisé, juriste, psychologue, IDE, assistante sociale.
  - Partenariat Université de Provence Aix Marseille - trois étudiants en master de psychologie en 2025 avec une intervention hebdomadaire, animation d'atelier auprès des jeunes, permanences libres ou avec rendez-vous.
  - Un étudiant en master psychologie de l'Université de Toulouse, immersion durant un mois à temps plein.
  - Une éducatrice spécialisée en troisième année.
  - Une assistante sociale en deuxième année.
  - Des étudiants infirmiers en stage de préprofessionnalisation (stage de fin d'étude).
  - Une étudiante en master de droit.
- ◆ Convention en cours avec le centre social Bausseque.
- ◆ Réunions mensuelles Direction Enfance Famille MNA.

- ◆ Rencontres MECS / Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) / Unité Educative auprès du Tribunal (UEAT) / Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT).
- ◆ Participation à l'AG du Groupe addap 13.
  - Participation du service à l'atelier 1 Agir ensemble pour la cohésion sociale, réalisation d'une scène pour mettre en lumière la cohésion interne avec Mariama, jeune fille de la mise à l'abri en rôle principal.
  - Participation à l'atelier Parcours des usagers.



## PERSPECTIVES 2026

- ◆ Logique de privatisation des établissements ou recherche d'une alternative pour être en conformité avec la loi Taquet.
- ◆ Adaptation aux besoins des jeunes publics et renforcement la présence éducative.
- ◆ Formation ciblée des professionnels pour développer les moyens d'agir auprès des plus grandes vulnérabilités.
- ◆ Plan d'amélioration continue de la qualité en lien avec le référentiel HAS, livret d'accueil en cours.
- ◆ Optimisation du service pour l'accueil continu des jeunes et leur mise à l'abri immédiate.



*MECS  
Mineurs  
non accompagnés*





## CONTEXTE GÉNÉRAL MARSEILLE HORS-MARSEILLE

L'année 2025 a été marquée par une dynamique forte de mise en conformité et de montée en qualité des pratiques. A la suite de la visite de conformité du Conseil départemental fin 2024, l'ensemble des unités de la MECS a fait l'objet d'un travail approfondi visant à la levée des réserves, objectif atteint en septembre 2025.

Cette démarche a servi de levier pour harmoniser les pratiques professionnelles sur l'ensemble des unités d'hébergement. Après une phase de recensement des outils et procédures existants — notamment ceux issus de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale — les équipes pluriprofessionnelles se sont engagées dans une dynamique de montée en qualité : mise à jour des affichages réglementaires, renforcement de la participation des usagers, amélioration de la traçabilité des accompagnements et des actions menées.

Actuellement le service est déployé sur sept communes du département : Marseille, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret, Martigues, Istres, Saint-Martin-de-Crau et Arles. Cette dispersion géographique résulte notamment de la mise en œuvre de la loi Taquet, qui a nécessité, dans un contexte d'urgence, la recherche d'une offre locative adaptée aux besoins des personnes accueillies. Concernant le service Hors Marseille, dès le premier trimestre 2025, une réflexion stratégique a été engagée afin de favoriser un rapprochement géographique des équipes, avec pour perspective, à moyen terme, un regroupement autour d'un noyau Istres/Martigues.

Par ailleurs, 2025 a connu une baisse significative des effectifs accueillis, notamment liée au ralentissement des flux migratoires vers l'Europe. L'on notera une baisse globale de 10% du taux d'occupation en moyenne sur l'année. Cette évolution quantitative s'accompagne d'une transformation des profils du public accueilli. Les situations de vulnérabilités se sont accentuées : en 2025, l'on comptabilise environ 20 % des jeunes qui présentent des problématiques complexes cumulant plusieurs difficultés et/ou vulnérabilités : santé physique et mentale en grande fragilité, addictions, délinquance, non adhésion aux projets, fugues.

Ce constat a conduit le service à adapter ses pratiques éducatives en consacrant davantage de temps aux accompagnements individualisés et en renforçant l'ajustement des parcours.

Les actions éducatives collectives ont évolué afin de

mieux répondre aux besoins identifiés, en diversifiant et en expérimentant d'autres supports éducatifs tout en privilégiant des formats adaptés : boîte éducative, ateliers autour de l'alimentation, art dont danse-thérapie, ateliers slam, sorties éducatives en petits groupes, parrainage républicain, favorisant l'adhésion et l'engagement des jeunes. Le projet SLAM (Martigues) est issu d'une initiative des adolescents. Les sorties éducatives ainsi que la programmation pédagogique et ludique se posent en Réunion jeunes et se construisent à partir de leurs demandes.

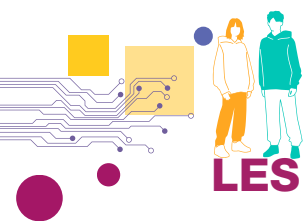
Les surveillants de nuit s'inscrivent pleinement dans cette dynamique, en renforçant la continuité éducative. La formalisation des transmissions entre les équipes de jour et de nuit contribue à une meilleure continuité des accompagnements tant dans la gestion des situations d'urgence que dans les actions de prévention et de réduction des risques.

Dans ce cadre, nous avons considérablement développé le réseau partenarial autour de plusieurs axes :

- ◆ Santé : mobilisation des ressources internes (IDE, psychologues) et développement du partenariat extérieur.
- ◆ Scolarité et insertion : appui renforcé des CIP du service et développement d'un partenariat spécifique.
- ◆ Justice : lien avec les avocats des jeunes confiés. Lien avec les services des forces de l'ordre, notamment autour de la thématique du bien vivre ensemble. Travail avec l'UEMO (PJJ de Martigues) pour les jeunes qui ont une double mesure : coaccompagnement, participation aux synthèses et aux réunions d'équipe.
- ◆ Jeunes majeurs : articulation avec les structures dédiées à la sortie de dispositif d'Aide sociale à l'enfance et renforcement du travail à visée d'autonomie.

Par ailleurs et spécifiquement dans le service hors-Marseille, la base de service de l'Étang de Berre constitue un espace stratégique de coopération interne. Ce lieu de convergence de plusieurs missions du Groupe addap13 (prévention spécialisée, médiation sociale, AEMO renforcé) permet de diversifier l'offre de service à destination des différents publics et agit comme un véritable moteur de transversalité et de complémentarité des interventions.





## LES MISSIONS

La MECS MNA est habilitée à accueillir des mineur(e)s non accompagné(e), garçons et filles, de 14 à 18 ans avec dérogation possible pour les moins de 14 ans et les 18-21 ans.

Elle dispose de 235 places réparties entre deux services :

- ◆ Marseille (135 places).
- ◆ Hors-Marseille (100 places).

La MECS propose diverses modalités de prise en charge (unité collective de petite, moyenne et grande taille, des logements autonomes en colocation et des regroupements de logements individuels au sein d'un même immeuble).

### ■ L'ADMISSION / L'ACCUEIL

Chaque unité du service a sa propre modalité d'accueil, travaillée en équipe pluridisciplinaire. Elle recoupe toutefois plusieurs critères communs. L'admission s'appuie sur un protocole structuré, garantissant sécurité, cohérence et évaluation des besoins dès l'arrivée. Ce processus permet une intégration progressive et respectueuse du rythme de chaque adolescent accueilli. Ainsi, chaque unité prend un temps d'accueil et de présentation du service avec les jeunes, en amont de l'admission. Il s'agit en effet de leur donner l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension du dispositif qu'ils vont intégrer, les règles de vie, les droits, les devoirs et les divers axes d'accompagnements que nous proposons.

Ce temps de présentation permet une anticipation de l'accueil pour les équipes et de réduire l'anxiété du jeune, qui sait avant son arrivée, comment se déroule l'accompagnement dont il va bénéficier afin qu'il puisse au mieux s'y projeter.

Le processus d'accueil s'appuie sur les outils de la loi de 2002-2 :

- ◆ Le livret d'accueil,
- ◆ Le règlement de fonctionnement.

Chacune des unités dispose d'un livret d'accueil et d'un règlement propre à ses modalités de fonctionnement. La charte des droits des usagers est également remise lors de chaque accueil et affichée sur les unités. Pour tous les accueils, nous organisons une période d'intégration de deux semaines au cours desquelles le jeune nouvellement arrivé va rencontrer l'ensemble des professionnels et bénéficier d'entretiens avec l'IDE, les CIP et, pour les Tuileries, la psychologue. A l'issue de cette période d'observation, le jeune élabore son **projet personnalisé** avec son éducateur référent.

Des réunions de synthèse avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire sont organisées une semaine en alternance avec la réunion organisationnelle fin d'affiner l'accompagnement de chacun. Le projet personnalisé est travaillé sur la base d'un document accessible (FALC, pictogrammes) et se construit autour de plusieurs thématiques : la santé, la scolarité, l'insertion, le travail autour de l'autonomie et la citoyenneté, la culture et les loisirs.

La **pair-aidance** est mise en œuvre sur chaque unité : les jeunes francophones et les « anciens » sont souvent sollicités pour accueillir, mettre à l'aise et expliquer le fonctionnement de l'unité sur un mode plus horizontal. Dans l'unité collective des Tuileries, les adolescents ont par exemple durant l'année élaboré un **livret d'accueil vidéo** qui est une illustration concrète de la pair-aidance.

### ■ LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

#### Une démarche de parcours

Sur l'ensemble du service, 89% des jeunes accueillis en 2025 l'ont été sur orientation du service AMAPE. Les 11% restants correspondent à des jeunes majoritairement orientés par le Conseil départemental ou d'autres structures de type MECS.

Sur l'année, 98% des jeunes ont intégré le service en étant mineur. L'âge moyen d'entrée a rajeuni par rapport à 2024, passant de 16 ans et 10 mois à 16 ans et 4 mois.

Nos différentes unités nous permettent d'organiser de réelles stratégies de parcours pour les jeunes accueillis. En effet, chaque unité met un point d'honneur à travailler le parcours des enfants, en s'adaptant à l'âge et à la situation de chacun. Ainsi les petites unités collectives permettent aux plus jeunes de se stabiliser et de retrouver une notion de rythme de vie leur permettant de se projeter ensuite vers les unités collectives plus grandes au sein desquelles ils travailleront la confection de repas ou les prémices de la gestion d'un budget. Enfin, l'accession à l'appartement autonome, permettra de finir de stabiliser le parcours avant d'envisager l'accession au droit commun. Nos différentes unités nous permettent également de penser avec les jeunes leur parcours à Marseille mais également vers d'autres bassins de vie du département. Les orientations depuis le service, notamment vers des structures autonomes pour jeunes majeurs, ont été facilitées par la disponibilité importante de places dédiées notamment entre mars et octobre 2025. À Marseille, 31 jeunes des unités en diffus ont ainsi quitté le service durant cette période.

La typologie du public s'est modifiée en 2025 avec l'arrivée de jeunes très fragilisés par des consommations de stupéfiants ou de médicaments détournés, pratiques



déjà ancrées avant leur arrivée en France. L'éloignement familial et/ou les carences familiales antérieures liées à la perte d'un proche ou à un manque de repères ajoutent de la complexité dans la prise en charge. Ces consommations entraînent, outre des conséquences physiques et psychiques importantes, des comportements à risques délictueux et des freins à une insertion scolaire et socioprofessionnelle (absence de motivation, de sens face aux projets et démarches).

L'arrivée de ces jeunes particulièrement vulnérables ayant un parcours complexe entraîne de fait un allongement de leur prise en charge puisque le soin devient un impératif préalable à toute autre démarche. Cette nouvelle dimension impose de relancer la réflexion autour des parcours des jeunes afin de leur permettre d'être accueillis davantage en unité collective, plutôt qu'en logement autonome. Il est en effet nécessaire de prendre le temps de travailler de manière renforcée avec eux.

### L'accompagnement à l'autonomie

L'apprentissage de l'autonomie se doit d'être progressif et adapté à la singularité de chacun en fonction de son âge, son histoire et des contraintes de son environnement. Plus concrètement, le travail d'accompagnement à l'autonomie nécessite de la part des équipes éducatives de mettre en place diverses pratiques telles que : l'observation des capacités, de la temporalité et la compréhension du monde dans lequel le jeune évolue. Nous procédons également via la co-évaluation de sa situation, le faire avec, le travail autour de la prise d'initiatives dans les actes de la vie quotidienne, etc.

En fonction de son unité d'hébergement (qui a des modalités d'accompagnement différentes), chaque jeune bénéficie d'un accompagnement spécifique à l'autonomie, en lien avec son niveau de compréhension et son âge.

Les équipes marseillaises (unités collectives et diffus) vont mettre au travail cette thématique via un outil de co-évaluation de l'autonomie déclinant 16 fiches pratiques thématiques. Le travail de recueil de données et d'accompagnement par le biais de cet outil fera l'objet d'une évaluation en 2026.

Par ailleurs, l'ensemble des unités a mis en place des ateliers thématiques à destination des jeunes et visant les prérequis à l'autonomie :

- ◆ la vie dans un logement,
- ◆ la gestion budgétaire,
- ◆ les démarches administratives, notamment en lien avec le passage à la majorité.

L'accession à l'autonomie des mineurs non accompagnés représente un enjeu majeur au regard du temps restreint de leur prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Ainsi un travail important autour des démarches administratives a été de nouveau réalisé par les équipes éducatives en 2025 autour de l'accompagnement à l'obtention de divers documents indispensables : carte vitale, CMU, documents d'identité, titre de séjour, etc.

## UNE EXPÉRIENCE INNOVANTE PROJET LA RUCHE

Grâce à une coopération renforcée entre le service de prévention spécialisée Etang-de-Berre et les unités diffus hors Marseille, nous avons pu mettre en œuvre le projet La Ruche. Il s'agit d'un sas de remobilisation autour de la découverte de métiers du bâtiment (soudure, maçonnerie, peinture...) à partir d'ateliers concrets et encadrés par des éducateurs techniques. Il a constitué un support éducatif pertinent pour des adolescents sans solution scolaire ou professionnelle. En 2025, six jeunes y ont participé, leur permettant de faire émerger un projet personnel d'orientation adaptée à leur appétences et compétences actuelles.



### L'accompagnement à la santé

L'accompagnement à la santé est un axe fort de l'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs que nous prenons en charge, tant sur le plan somatique que psychique. Nos personnels soignants ont poursuivi en 2025 leur mission de coordination des parcours de santé des mineurs accompagnés, en lien avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire. Les éducateurs assurent la coordination des parcours de soins en lien avec le projet personnalisé du jeune, en mobilisant les ressources internes (psychologues, infirmiers) et externes du réseau santé : urgences psychiatriques, CAP48, Addiction Méditerranée, Image Santé, Maisons des Adolescents, ARPEJ. La signature de conventions est envisagée à l'horizon 2026 afin de renforcer les partenariats institutionnels.

Lors de son arrivée dans l'unité, chaque jeune est informé des modalités de prise en charge proposée et de la présence de professionnels de santé (IDE) dans l'équipe. L'ensemble des démarches de soins (y compris les dépistages) est mis en place uniquement après avoir recueilli l'adhésion du jeune d'une part et



que l'équipe se soit assurée de la compréhension par chacun des propositions qui lui sont faites en matière de démarches de santé (recours à de l'interprétariat au besoin) d'autre part. La prise en compte des besoins en santé doit intégrer les dimensions psychosociales et culturelles afin que la prise en charge soit la plus optimale et que chaque jeune s'approprie les démarches constitutives de son parcours. L'équipe pluriprofessionnelle élargie aux cadres est vigilante à ce qui peut relever du pathologique, du rituel et du culturel notamment dans les craintes exprimées, dans les refus....

Une évaluation complète et adaptée permet de cibler les besoins des jeunes : examens physiques, psychiatriques et psychologiques, dépistages médicaux, observation des signes d'abus, de maltraitance physique et/ou psychologique.

Les principaux freins à l'entrée dans un parcours de soin identifiés demeurent les délais d'attente et le manque de places disponibles dans les structures de santé.

En 2025, les équipes ont dû prendre en considération, la modification des profils des publics accueillis et le renforcement de leurs besoins en soins spécifiques. Si, en 2024, le service ne comptait que quelques jeunes usagers de produits psychoactifs, leur nombre était encore relativement faible au regard de cette année. Désormais, en fonction des unités d'hébergement, on compte entre 20 et 60% de jeunes usagers. Pour une partie d'entre eux, ces consommations sont problématiques dans le sens où elles limitent, dans un premier temps, la mise en place des démarches liées à l'autonomie et à la scolarité. En effet, avec ces jeunes, l'équipe pluridisciplinaire concentre son accompagnement vers le soin.

De forts partenariats se sont mis en place notamment avec la MDA de Salon-de-Provence et, à Marseille, le CSAPA spécialisé dans l'accueil des jeunes consommateurs Puget Bis.

Pour la première fois en 2025, des équipes mobiles spécialisées en addictologie ont proposé la mise en place de temps de soins et de dialogue avec des jeunes directement dans les unités d'hébergement. Ce partenariat est d'autant plus précieux qu'il a permis à trois jeunes de lever des freins aux soins.

Les psychologues du service, arrivées en 2024, ont également mené un travail de lien, de veille et de coopération avec des structures spécialisées en soins psychiques. À Marseille, on note que 45% des jeunes bénéficient ou ont bénéficié, au cours de l'année, d'au moins une séance de thérapie avec un professionnel de la santé mentale.

Le partenariat avec l'IFSI de la Blancarde se poursuit avec l'accueil d'étudiants en soins infirmiers et d'aide-soignant et la mise en place chaque année d'un service sanitaire en santé. Cette année, la thématique retenue a été Les gestes qui sauvent.

Un partenariat avec l'association Banlieue Santé a permis à 12 filles de bénéficier d'une séance de soin et bien-être avec une socio-esthéticienne, séance faisant suite à leur demande exprimée lors d'une réunion jeune.

Nous formons nos professionnels (7 cette année), notamment avec les modules : Premiers Secours en Santé Mentale, Prévention de l'intention suicidaire ou encore le psycho-trauma.

En fin d'année, nous avons relancé l'animation du **groupe Infirmier** regroupant les personnels soignants du service AMAPE, MECS MNA, MECS SAPA et de l'AEMO-R. L'objectif, entre autres, de ce groupe sera de pouvoir construire à plusieurs des ateliers de sensibilisation à destination de tous les jeunes accompagnés par ces services et de développer le partenariat en santé.

### **L'accompagnement à la scolarité, formation et insertion professionnelle**

En 2025, les deux unités collectives marseillaises ainsi que l'immeuble paradis bénéficient de l'intervention de personnes en service civique, tous les soirs de la semaine, afin de travailler l'aide aux devoirs et les cours de FLE. Elles sont accompagnées par un éducateur de façon systématique.

Ces temps sont complétés par un travail autour du rythme (sur les collectifs) avec les jeunes, permettant de lutter contre l'ennui et le décrochage scolaire. Concernant l'unité collective Grand Canal, 2025 a vu la mise en place de cours de FLE pour les jeunes non scolarisés, en attente d'affectation et un accès pour tous lors des périodes de vacances scolaires.

Les CIP du service se sont emparés de la problématique de ces jeunes déscolarisés en proposant un accompagnement plus soutenu en direction des jeunes allophones en situation de fragilité scolaire, linguistique et sociale. Les actions menées visent la sécurisation des parcours, l'accès à la scolarisation ou à la formation, la construction progressive d'un projet professionnel et la prévention du décrochage.

Les jeunes accompagnés présentent des profils très hétérogènes : parcours scolaires antérieurs lacunaires ou inexistant, maîtrise variable du français, situations administratives complexes, projets professionnels peu définis, vulnérabilités sociales et émotionnelles liées au parcours migratoire, ainsi que des problématiques de santé.

L'accompagnement individualisé repose sur des entretiens réguliers, un appui à la scolarisation et à l'orientation, un soutien à l'apprentissage du français, l'aide à l'élaboration d'outils d'insertion (CV, lettres, pitches), l'accompagnement à la recherche de stages, ainsi qu'un travail de médiation avec les établissements et partenaires.





Un axe fort porte également sur les savoir-être et la posture professionnelle, auquel participe l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle. Plusieurs résultats positifs sont observés : intégration ou réintégration en formation, accès à des stages ou à l'apprentissage, évolution de la motivation et de l'autonomie, clarification progressive des projets professionnels et maintien du lien éducatif pour des jeunes à risque de rupture. Les résultats restent toutefois inégaux selon le niveau de langue, l'assiduité et les ressources institutionnelles disponibles qui constituent des freins à une intégration scolaire fluide.

Les principales limites identifiées concernent le manque de dispositifs adaptés aux jeunes allophones, l'insuffisance de places en UPE2A, l'absence de solutions intermédiaires en attente d'affectation, parfois longue, les délais administratifs et les difficultés d'accès aux immersions professionnelles, augmentant les risques de décrochage.

En interne, nous pouvons nous appuyer sur d'autres missions portées par le Groupe addap13, notamment avec les médiateurs collèges et lycées AMCS, afin notamment de présenter ces professionnels aux jeunes qui intègrent l'établissement ce qui peut les rassurer et leur assurer une continuité dans un nouvel environnement.

Cette année, l'engagement des professionnels a été fort pour prévenir les ruptures néanmoins nous repérons la nécessité de réponses territoriales renforcées, adaptées et coordonnées afin de sécuriser durablement les parcours, garantir l'égalité d'accès à la formation et à l'insertion. 2026 devra permettre de développer davantage le partenariat sur ces questions. A ce titre, une convention avec le Centre social d'Istres est actuellement en réflexion afin de permettre de développer des cours de FLE.

### ● **A Marseille (unités collectives et diffus)**

- ◆ 92% des jeunes sont scolarisés (dont ¼ dans des dispositifs dédiés aux jeunes allophones et /ou dans le secteur privé).
- ◆ L'ensemble des jeunes ayant présenté un diplôme (baccalauréat professionnel ou CAP) l'ont obtenu.
- ◆ On assiste à une diminution de la proportion de jeunes en alternance, ainsi à l'unité Cougit, six jeunes en 2025 contre 19 en 2023).

### ● **Hors-Marseille (unité collective et diffus)**

- ◆ 85% du public accueilli est orienté ou en attente d'orientation vers des classes UPE2A, des formations qualifiantes (CAP) ou des dispositifs passerelles.

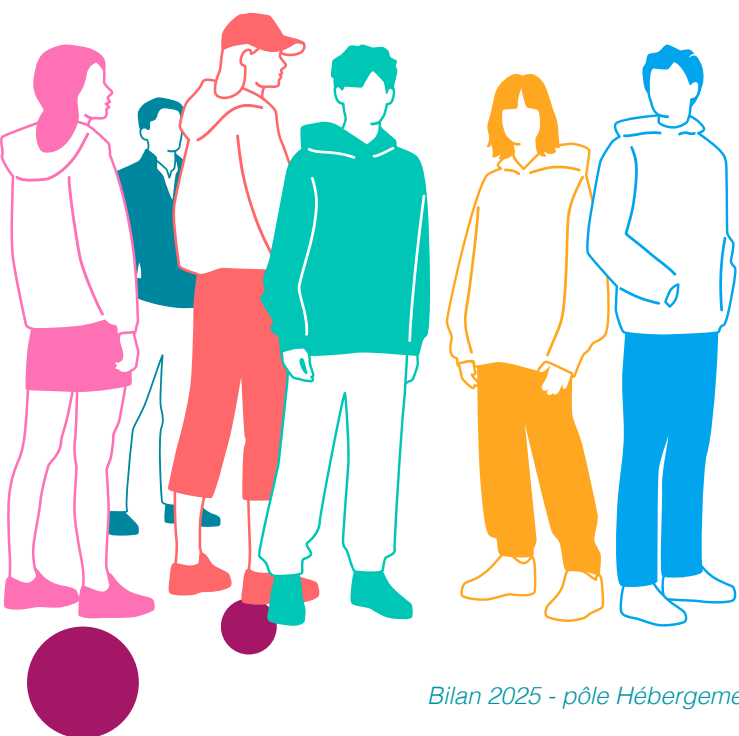
## L'accompagnement à la citoyenneté, à la culture et à la pratique sportive

En 2025, à Marseille, 96% des jeunes pris en charge ont, au moins une fois, participé à une activité sportive ou culturelle et 78% pratiquent une activité sportive en club. Les unités d'hébergement marseillaises ont mis en place des mini séjours à la montagne tout au long de l'année.

La **Commission citoyenneté** de l'unité collective Cougit a continué en 2025 avec 14 séances et une participation moyenne de 23 jeunes. Cette année la commission s'est ouverte aux jeunes de la MECS Hope (association Sara Logisol) qui partagent les mêmes locaux et ont des âges et profils similaires.

Le projet **Natation** a également continué et a permis de consolider les bases en natation de 15 jeunes. Ce projet, né en 2024 à l'initiative des jeunes d'une part et de la psychologue du service d'autre part, permet non seulement un apprentissage nécessaire de la nage mais également un travail sur une déconstruction de la peur de la mer, liée aux conditions de traversée de la mer Méditerranée durant le parcours migratoire.

Des activités de médiation sportive en escalade et en judo ont été proposées et 11 jeunes ont participé. A l'initiative de l'équipe éducative, ces activités se font généralement en petit groupe (un professionnel pour trois jeunes), sur des demi-journées. Elles permettent de sortir du quotidien parfois pesant et de partager des moments de détente et de dépassement de soi avec un autre enjeu. Nous poursuivrons la mise en place d'activités (dont les séjours éducatifs) de ce type en 2026.

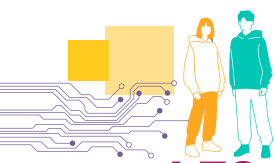


Sur le thème de la citoyenneté, un travail initié par une éducatrice fin 2025, avec la Croix-Rouge à Martigues est à l'œuvre afin de pouvoir proposer aux jeunes pris en charge à l'unité de Grand Canal de découvrir les pratiques des maraudes et de pouvoir participer à plusieurs d'entre elles. Le projet vise à valoriser l'image des jeunes qui donnent de leur temps à des fins humanitaires, à leurs propres yeux comme pour les autres. En 2025, 4 jeunes ont participé à cette action et 8 se sont d'ores et déjà positionnés pour y participer en 2026

Un autre axe fort du partenariat local concerne le travail autour de la citoyenneté entrepris en 2024 dans le cadre du **Parrainage républicain** à Martigues. Nous avons développé ce projet en 2025 en diversifiant le nombre d'associations qui travaillent dans l'humanitaire (Secours Catholique), le sport (rugby Martigues, clubs de foot), la culture, les loisirs (centres sociaux). **Six jeunes ont été parrainés**, ce qui est un facteur positif d'intégration dans la ville et un moyen de les rendre acteurs de la vie de la cité, car ils ont pu intégrer différentes associations martégaies afin de participer à des actions solidaires et à des missions de bénévolat. Cette démarche leur a permis de s'impliquer dans la vie locale, de développer des compétences sociales et de renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté. Ces jeunes ont candidaté sur le conseil des jeunes du Département.

Nous travaillons régulièrement avec le service Prévention par le sport. À Martigues, l'accompagnement des jeunes vers l'adhésion aux centres sociaux permet à ceux qui le souhaitent d'accéder à des activités variées à moindre coût (sport, loisirs, culture) et de rencontrer d'autres personnes (professionnels encadrant les activités, autres adolescents). 6 jeunes pris en charge sont actuellement adhérents au centre social Paradis Saint Roch, à Canto perdrix et à Boudème.

L'établissement d'une convention avec le centre social de Paradis Saint Roch a permis la mise à disposition de locaux pour des actions éducatives spécifiques (boîte éducative, activités manuelles, art-thérapie).



## LES REPLIS / RÉPITS

Les accueils s'opèrent en fonction des besoins des adolescents accueillis car le dispositif de repli et de répit ne dispose pas, d'une capacité d'accueil installée. En 2025, sur l'ensemble des unités de la MECS, 34 jeunes ont été accueillis dans ce cadre. Parmi eux, trois bénéficiaient d'une mesure d'AEMO-R. A Marseille, il a permis une réponse en urgence pour l'accueil de 19 jeunes en 2025, selon des modalités principalement de prise en charge hôtelière.

La durée d'accueil en repli est de quelques jours à plusieurs mois en fonction des difficultés repérées et du travail d'accompagnement à mettre en place. Ce dispositif est un levier important dans la prévention des sorties sèches. Il permet également l'accueil de jeunes d'autres MECS pour lesquelles l'accompagnement doit prendre fin.

Il est à noter qu'à deux exceptions, les jeunes accueillis selon cette modalité présentent des fragilités psychiques et/ou d'addiction importantes. En 2025, 50% des jeunes admis au titre d'un repli ont été réorientés vers un dispositif pérenne de prise en charge, soit en interne de la MECS soit vers un établissement extérieur.



## LES UNITÉS D'ACCUEIL

### ■ LE SERVICE HORS MARSEILLE

#### Les unités en diffus Hors Marseille

Capacité d'accueil .....	<b>80%</b>
Nombre de jeunes accueillis.....	<b>155%</b>
Taux d'occupation.....	<b>91%</b>
Taux de rotation .....	<b>92%</b>
Age moyen à l'entrée.....	<b>16 ans et 10 mois</b>

L'année 2025 a été marquée par une activité intense au sein de l'unité diffus Hors-Marseille qui a accompagné 155 garçons répartis sur sept communes. Cette unité accueille essentiellement des adolescents ayant déjà acquis le niveau d'autonomie suffisant pour vivre en logement diffus. Les places sont pour la quasi-totalité proposées au sein de colocations ou de regroupements d'appartements au sein de mêmes immeubles.

Sur cette unité, l'année 2025 a été l'occasion d'entamer un travail de regroupement des logements vers le noyau Martigues - Istres, dans l'objectif d'améliorer encore la présence et la continuité éducative assurée par l'équipe pluridisciplinaire. Cette dynamique se poursuivra en 2026.

L'admission des jeunes repose sur un protocole structuré garantissant sécurité, cohérence et évaluation des besoins dès l'arrivée, jusqu'à leur intégration complète au sein de l'unité. Le public accueilli provient majoritairement de notre service d'accueil et mise à l'abri pour évaluation (AMAPE), ou sont orientés directement par



le Conseil départemental. Pour ces derniers, une attention spécifique est portée par l'équipe au regard de leur statut administratif particulier. En effet, ils sont orientés par le Conseil départemental (68 accueils cette année) et confiés par le Juge des Enfants mais des investigations sont encore en cours concernant leur minorité. Ainsi, et si les modalités d'accompagnement et la construction du projet personnalisé restent les mêmes, il est nécessaire de faire preuve de pédagogie afin de les accompagner malgré l'incertitude liée à leur statut.

En 2025, le public pris en charge sur les unités en dif-fus est plus âgé et confronté à des démarches administratives complexes. L'équipe a renforcé le suivi individualisé, notamment pour les jeunes majeurs, autour de la gestion budgétaire, l'accès au droit commun, aux démarches liées aux contrats jeunes majeurs (41 demandes formulées sur l'année) et à l'accès à un titre de séjour.

La préparation à la sortie constitue un enjeu majeur dans un contexte de difficulté à accéder à un logement autonome.

L'ensemble de ces actions a contribué à renforcer l'autonomie des jeunes accueillis et la construction des projets de vie. Pour 2026, les priorités portent sur le

renforcement des partenariats, la sécurisation des parcours vers l'autonomie au sens de l'indépendance et l'émancipation.

La problématique de la santé est en augmentation, on observe de nombreuses orientations vers un service de soins psychologiques (19) et un nombre conséquent de jeunes dépendants de produits toxiques (26).

#### Quelques chiffres 2025

- ◆ 41 jeunes scolarisés en dispositif UPE2A
- ◆ 50 jeunes en contrat d'apprentissage
- ◆ 95 jeunes inscrits en lycée professionnel ou technique
- ◆ 39 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement FLE (mis en place soit par les éducateurs de l'unité, soit avec des partenaires comme le Secours Catholique à raison de deux fois par semaine).



## MISE EN PLACE D'ESPACE DE PARTICIPATION

Sur le territoire d'Istres, l'équipe a mis en place en 2025 des **Réunions jeunes** afin de les encourager à se positionner au cœur de l'accompagnement éducatif et de répondre au cadre légal et institutionnel. Animées par l'équipe pluridisciplinaire : CIP, IDE, psychologues et à la demande de l'équipe présence du CSE. Ces réunions favorisent l'expression des ressentis, émotions, satisfactions et frustrations des jeunes, tout en posant un cadre clair quant aux limites des évolutions demandées. Ces temps d'expression permettent aux jeunes de s'exprimer sur leur accompagnement, de mieux comprendre le cadre de leur prise en charge et de rappeler collectivement les règles en vigueur.

Les échanges ont permis de faire émerger plusieurs constats : le manque de présence éducative dans les hébergements ressenti par certains jeunes, un souhait d'avoir davantage accès à des activités culturelles et sportives, ou encore leur besoin de retour sur les engagements pris par l'équipe.

En réponse, les équipes pluridisciplinaires ont renforcé leur présence dans les hébergements et diversifié les temps éducatifs informels (repas, jeux, temps d'échanges collectifs plus régulier ...). Cette prise en compte de la modification des besoins du public a donné lieu à la co-construction de plannings d'activités pour les vacances scolaires, **en impliquant directement les jeunes** : 33 actions collectives ont ainsi été organisées sur l'année. Toute la programmation part de la demande des jeunes qui sont parfois associés au budget. L'éducateur référent fait ensuite une proposition à la direction de service qui valide ou demande de

modifier en fonction de la pertinence pédagogique et du volet financier. Globalement, cette démarche a favorisé le **renforcement de la relation éducative**, une meilleure implication des jeunes et la reconnaissance de la singularité de chacun dans son parcours de vie.

Un **projet SLAM** a été mis en place grâce à un partenariat avec le Théâtre des Salins et une slameuse professionnelle répondant à la demande d'un jeune et permettant à un groupe de jeunes pris en charge de travailler l'expression orale et écrite, la confiance en soi et la création artistique. Ces ateliers ont pour objectifs de développer la confiance en soi, de travailler l'expression orale et écrite, et de permettre à chacun de créer un texte personnel. Les productions seront présentées sur scène en fin de parcours. Dans le cadre de l'opération « Martigues Solidaire », 8 jeunes ont réalisé des collectes de denrées alimentaires destinées aux habitants en difficulté, renforçant leur engagement citoyen. Un concert solidaire a été organisé à l'issue de la collecte afin de remercier l'ensemble des bénévoles mobilisés.

L'équipe éducative prépare par ailleurs, avant chaque période de vacances, un planning d'activités culturelles, sportives ou de loisirs, pensé en fonction des besoins et attentes des jeunes. En complément, des ateliers dédiés à l'insertion professionnelle, recherche de stage, préparation à l'entrée en entreprise, simulations d'entretiens, sont organisés en lien avec la conseillère en insertion professionnelle. Ces ateliers ont pour objectif de renforcer les compétences des jeunes, de les rendre plus autonomes dans leurs démarches et de les préparer au mieux à leurs futures expériences en entreprise. Il s'agit :

- ◆ D'aide à la recherche de stage,
- ◆ De préparation à la présentation en entreprise,
- ◆ De simulations d'entretiens professionnels,
- ◆ De conseils sur les codes professionnels et la posture à adopter.

Cinq jeunes ont pris part au Salon des Jeunes de Martigues, un événement leur offrant l'occasion de découvrir plusieurs métiers, de participer à des ateliers pratiques, de s'initier à de nouvelles activités et d'échanger avec de nombreuses associations du territoire. Cela a contribué à élargir leurs perspectives professionnelles et à nourrir leur réflexion sur leur avenir. Cette action a été réalisée en partenariat avec l'Espace Jeune de Martigues.

Des réunions CVS sont mises en place régulièrement afin de donner la parole aux jeunes et de leur permettre d'exprimer librement leur ressenti concernant leur prise en charge. Ces temps d'échanges leur offrent également la possibilité de partager leurs besoins ou leurs difficultés, faire des propositions d'activités qu'ils aimeraient découvrir, sur la vie du service et de participer activement à l'amélioration du quotidien collectif. Ces réunions **contribuent à renforcer leur implication**, leur autonomie et leur place en tant qu'acteurs de leur accompagnement. Elles permettent également à l'équipe de rappeler aux jeunes le cadre de leur prise en charge, les règles de vie collective ainsi que les attentes du service. Elles offrent un moment pour clarifier le fonctionnement, répondre à leurs questions, rappeler les obligations de chacun et s'assurer qu'ils comprennent bien les responsabilités liées à leur accompagnement. Ce temps d'échanges contribue ainsi à maintenir un cadre clair, cohérent et sécurisant pour tous.

37 jeunes de l'unité diffus Est sont inscrits et licenciés dans différents clubs de football. Cette participation leur permet de pratiquer régulièrement une activité sportive qu'ils ont choisie, de développer leur esprit d'équipe, leur discipline et leur sens des responsabilités, tout en favorisant leur intégration sociale et leurs relations avec d'autres jeunes en dehors du cadre éducatif.

Les actions montrent la hauteur de l'investissement des jeunes et les modalités d'accompagnement éducatif adapté dans différents domaines : citoyenneté, culture, sport, insertion et vie collective. Les projets mis en place leur ont permis des découvertes, de gagner en confiance, de développer leurs compétences et de s'impliquer dans la vie de la ville. Grâce aux différents partenariats, aux temps d'échanges comme les CVS et au travail régulier de l'équipe éducative, les jeunes ont pu progresser, gagner en autonomie et s'exprimer plus facilement. Toutes ces actions leur offrent des repères solides et les accompagnent dans la construction de leurs parcours.

### L'unité collective du Grand Canal

Capacité d'accueil .....	<b>20%</b>
Nombre de jeunes accueillis.....	<b>43%</b>
Taux d'occupation.....	<b>101%</b>
Taux de rotation .....	<b>104%</b>
Age moyen à l'entrée.....	<b>15 ans et 8 mois</b>

Le Grand Canal accueille 20 mineurs et dispose d'une chambre d'urgence afin de pouvoir proposer des replis, en cas de nécessité, à d'autres jeunes pris en charge par nos dispositifs ou des jeunes suivis par le service d'AEMO-R. Un travail de coopération renforcé a été mené en 2025 avec le service AMAPE afin d'organiser au mieux les accueils sur l'unité.

Cette unité propose d'accueillir les mineurs non accompagnés dont les besoins en termes de contenance éducative et/ou de santé nécessite la prise en charge en collectif. Ainsi l'âge moyen des jeunes au moment de leur accueil est de 15 ans et 8 mois. L'accompagnement vise en priorité la stabilisation du parcours, la mise en place des démarches de soins, de scolarité et de formation.

Cette année, les affectations scolaires ont été réalisées plus rapidement grâce à un renforcement des partenariats, notamment avec le lycée Les Alpilles et le CIO de Martigues. Sur 20 jeunes accueillis, 16 étaient scolarisés au 31 décembre, les autres bénéficiant de cours de FLE réguliers dans l'attente de leur affectation. Une continuité autour de la scolarité est assurée pendant les vacances scolaires, avec des cours de FLE et de l'aide aux devoirs.

La santé constitue également un axe central de l'accompagnement, avec une orientation vers les dispositifs adaptés (vaccinations, dépistages, suivi médical). Une attention particulière a été portée cette année à la

santé psychique et aux problématiques d'addictions, en raison de l'augmentation du nombre de jeunes concernés par cette problématique.

L'accompagnement à l'autonomie est au cœur du projet éducatif : apprentissage des actes de la vie quotidienne (hygiène, entretien du logement, gestion du linge), organisation du quotidien, déplacements autonomes et construction du projet professionnel. Ces actions visent à préparer les jeunes à la majorité, à leur orientation vers les unités en diffus ou vers des services jeunes majeurs.

Des activités citoyennes, culturelles et sportives ont été proposées tout au long de l'année afin de favoriser l'insertion et l'épanouissement.

### ■ LE SERVICE MARSEILLE

#### L'unité collective des Tuileries



Capacité d'accueil .....	<b>12%</b>
Nombre de jeunes accueillis.....	<b>30%</b>
Taux d'occupation.....	<b>105%</b>
Taux de rotation .....	<b>210%</b>
Age moyen à l'entrée.....	<b>14 ans et 3 mois</b>

Le projet de l'unité des Tuileries est l'accueil et l'accompagnement de jeunes MNA (filles et garçons) vulnérables du fait de leur âge, d'une problématique de santé somatique ou psychique ou leur incapacité à intégrer un grand groupe.

La typologie du public a encore rajeuni par rapport à 2024, avec l'arrivée de jeunes de moins de 14 ans sur l'unité et un âge moyen d'entrée sur l'unité situé à 14 ans et 3 mois contre 14 ans et 9 mois en 2024.

Depuis le début de l'année, le collectif s'est ouvert à la mixité en proposant l'accueil en chambres non mixtes,



de jeunes filles. 7 ont été accueillies durant l'année. Le taux de rotation, fort cette année, est à atténuer car il tient compte de cinq fugues dans l'année. La statistique tient également compte des jeunes en repli et en répit dans le calcul.

L'unité bénéficie d'un ratio d'encadrement, permettant des temps éducatifs en un pour un, de la présence d'une IDE à mi-temps et d'une maîtresse de maison à

temps plein. Nous disposons, en outre, d'une chambre d'urgence qui a accueilli quatre jeunes sur des séjours de répit en 2025.

Les horaires sont conçus afin que les jeunes partagent les temps de repas et puissent acquérir les bases d'une hygiène de vie équilibrée. Ainsi chacun doit être rentré le soir à 19 heures 30 afin de participer aux temps forts de la vie de la maison (repas, soirée etc.).

## PARTICIPATION DES PUBLICS : RÉUNIONS JEUNES ET BOITE À DOLÉANCES.

L'unité des Tuileries a mis en place plusieurs outils au service de la participation des adolescents. Ainsi les jeunes accueillis se voient proposer chaque mois des Réunions jeunes avec l'équipe éducative et le chef de service. Ces échanges donnent lieu à des comptes-rendus affichés à destination des enfants accueillis.

Une boîte à doléances a également été installée au sein de l'unité afin que chacun se sente libre d'indiquer anonymement ou non ses souhaits, questionnements ou mécontentements. Cette boîte est dépouillée en amont de chaque réunion par les éducateurs en présence des délégués de l'unité. Les deux unités collectives procèdent annuellement à l'élection de deux jeunes représentants. Nous travaillons actuellement à la construction partagée d'une Charte des délégués. Ces représentants font remonter les demandes collectives et sont invités à préparer les réunions jeunes avec l'équipe éducative. En cas de départ, des élections anticipées sont organisées. Ces réunions sont l'occasion d'échanges et de propositions concrètes (organisation des vacances, négociations sur les horaires de retour le weekend...).

### L'unité collective Cougit

Capacité d'accueil .....	<b>50%</b>
Nombre de jeunes accueillis.....	<b>86%</b>
Taux d'occupation.....	<b>100%</b>
Taux de rotation.....	<b>70%</b>
Age moyen à l'entrée.....	<b>15 ans et 9 mois</b>

L'unité collective Cougit a également vu rajeunir son public, cette année tous les garçons accueillis étaient mineurs. Nous disposons de deux étages de 25 places chacun, en chambre double essentiellement. Chaque jeune est accompagné par un binôme d'éducateurs référents de son parcours.

L'équipe éducative est présente de 7 à 21 heures, une

équipe de nuit composée de deux surveillants de nuit veille sur le groupe de 21 à 7 heures le lendemain. L'équipe pluridisciplinaire a constitué différentes commissions de travail qui se réunissent régulièrement pour travailler à l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement proposé (commissions Entrée, Citoyenneté, Insertion socio-professionnelle, Sport et loisir, Sortie du dispositif).

Un espace collectif est aménagé à la tisanerie du 2ème étage afin de pouvoir y mener des actions collectives, notamment en soirée et le week-end (*réunion jeunes*, aide aux devoirs, temps ludiques, ateliers etc.).





Mohamadou S



Marouane G



Amadou A

La configuration de l'unité permet l'accueil de jeunes assez autonomes pour pouvoir, quelques semaines après l'entrée, démarrer un travail de gestion du budget notamment pour la préparation des repas.

Le taux de rotation est sensiblement le même que l'année dernière bien qu'en très légère baisse et s'explique par la systématisation des orientations des jeunes devenus majeurs ou ayant acquis un niveau d'autonomie satisfaisant. Ces orientations peuvent avoir lieu vers les Unités diffus de la MECS, à Marseille et hors Marseille comme vers des structures mettant en place des accueils de jeunes majeurs.

### L'unité diffus Marseille

Capacité d'accueil .....	<b>73%</b>
Nombre de jeunes accueillis.....	<b>87%</b>
Taux d'occupation.....	<b>95%</b>
Taux de rotation.....	<b>19%</b>
Age moyen à l'entrée.....	<b>17 ans et 1 mois</b>

Cette unité accueille en diffus 70 jeunes ayant acquis un niveau d'autonomie suffisant pour vivre en appartement individuel ou en colocation. L'objectif de cette unité est d'accompagner les jeunes pris en charge vers une sortie positive du dispositif de protection de l'enfance, tout en finalisant l'acquisition des prérequis nécessaires à une autonomie suffisante et une insertion sociale. 2025 a été marquée par une diminution des candidatures vers cette unité. En cause tout d'abord, le rajeunissement des jeunes qui nécessitent un temps passé en unité collective plus important. De plus, la nette diminution des arrivées de jeunes se déclarant MNA sur le territoire a eu un impact direct sur le taux d'occupation et les effectifs du service.

La durée de prise en charge sur cette unité s'est allongée par rapport aux années précédentes avec toutefois une diminution sensible du nombre de jeunes majeurs présents. En effet, un nombre important de places disponibles en services de suite de type AJM / FJT a facilité les orientations.

La plus grande partie des jeunes pris en charge sur cette unité travaillent en journée :

- ◆ Apprentissage (majorité),
- ◆ Deux jeunes travaillaient en 2025 hors apprentissage (un CDI, un en intérim).

L'équipe éducative organise ainsi sa mission afin de pouvoir intervenir auprès des jeunes en soirée.

Une réflexion constante est mise en œuvre autour de la question de la participation des publics accueillis. En effet, la prise en charge en diffus peut parfois complexifier cette question.

L'équipe propose ainsi des **Réunions jeunes** tous les deux mois sur diverses thématiques. Les jeunes peuvent proposer des thématiques notamment « **Comment ça se passe en service jeunes majeurs ?** » ou encore « **L'organisation des vacances** » il en ressort des propositions mises en place, en fonction des budgets le cas échéant.

### Immeuble Paradis

Capacité d'accueil .....	<b>9%</b>
Nombre de jeunes accueillis.....	<b>15%</b>
Taux d'occupation.....	<b>100%</b>
Taux de rotation.....	<b>50%</b>
Age moyen à l'entrée.....	<b>17 ans et 1 mois</b>

Cet immeuble permet l'accueil de 9 jeunes (garçons et filles) en studio, dont l'autonomie permet la gestion budgétaire et des actes de la vie courante. Nous y orientons des grands adolescents qui ont besoin d'un accompagnement éducatif plus spécifique, notamment les jeunes en situation de vulnérabilité psychique, ceux présentant une pathologie empêchant la vie en collectivité.... Ouverts en juin 2024, **ces appartements ont accueilli 21 jeunes.**

Le regroupement d'appartements rue Paradis a une équipe dédiée (2 ETP éducatifs de jour et 2 surveillants de nuit), dont les effectifs sont intégrés dans la



capacité d'accueil de l'Unité diffus. Ainsi, l'IDE est présente à mi-temps, la CIP s'y déplace, ainsi que la psychologue.

Enfin, une personne en service civique est présente, avec un éducateur les soirs de semaine et propose des cours de FLE. La présence de veilleurs dans l'immeuble permet l'accueil de jeunes en capacité de vivre en appartement mais qui nécessitent une vigilance et une surveillance accrue du fait d'une ou de plusieurs problématiques. Initialement dédié à l'accueil de jeunes filles, le site a permis en 2025 de répondre à l'augmentation des situations de jeunes vulnérables en besoin de protection et d'accompagnement à l'autonomie, pour lesquels la vie en collectif est parfois difficile. Actuellement sont présents deux garçons pour lesquels un étayage éducatif renforcé est nécessaire en amont d'un accès à un appartement autonome.

La coopération avec les éducateurs de prévention spécialisée du Groupe addap13 est systématique lorsque les jeunes sont hébergés sur leurs territoires d'intervention. L'ancrage territorial de la prévention spécialisée constitue un atout majeur, facilitant l'accès à un réseau partenarial étendu et contribuant à la continuité des accompagnements, notamment lors des sorties de dispositifs. Nous utilisons notamment la base de plein air du Frioul comme site d'activités éducatives, où les adolescents hébergés dans nos services rencontrent des jeunes accompagnés par la prévention spécialisée.

L'année 2026 sera placée sous le signe du renouvellement du projet de service. L'ensemble des professionnels et des jeunes y sera associé. Cette étape permettra de faire le bilan des pratiques développées depuis l'ouverture des différentes unités, de réaffirmer les valeurs qui les accompagnent et de tirer la feuille de route pour les cinq prochaines années. Ce travail sera suivi en septembre, par l'évaluation HAS. L'année sera ainsi consacrée à sa préparation et plusieurs travaux en lien avec les bonnes pratiques professionnelles seront menés auprès des professionnels et avec des jeunes accueillis. Les équipes s'efforceront de continuer à proposer des prises en charge au plus proche des besoins de chacun, notamment en poursuivant la réflexion relative à l'accueil de jeunes, aux besoins importants de présence et de soins.



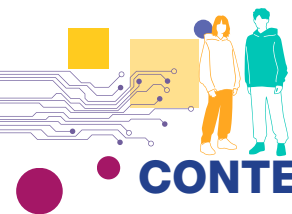
## LES PARTENARIATS ET COOPÉRATIONS INTERNES

Le travail partenarial et la coopération interne constituent des **leviers essentiels de l'accompagnement éducatif** mené auprès des publics accueillis, et plus particulièrement des Mineurs non accompagnés. L'accompagnement vers l'autonomie ne pouvant s'envisager en vase clos, les équipes éducatives s'appuient sur une coopération interne structurée, associant différentes compétences et expertises.



*Service  
accompagnement aux  
parcours atypiques*





## CONTEXTE DE L'ANNÉE

Le service Accompagnement aux parcours atypiques est autorisé à hauteur de 20 places pérennes et de deux places spécifiquement réservées à des accueils en urgence. L'Aide Sociale à l'Enfance confie au service des jeunes entre 15 et 21 ans, majoritairement issus de longs parcours institutionnels émaillés de ruptures fréquentes.

L'année a été marquée par de nombreux changements : des modalités d'hébergement supplémentaires, une centralisation des activités à Marseille, l'arrivée et le renouvellement d'une part importante des professionnels, ainsi que des temps de travail nombreux et de qualité afin d'établir notre projet de service pour cinq ans.

En effet et depuis sa création en 2021, le SAPA s'est

développé au gré des urgences, sans avoir bénéficié d'une structuration préalable. Il était nécessaire de prendre le temps de se réunir et de réfléchir collectivement à son fonctionnement et à son organisation. Ainsi, en 2025, des ateliers menés avec les équipes, notre conseillère technique et une consultante extérieure ont permis de concevoir et d'écrire le projet de service. Celui-ci a été finalisé en septembre 2025 et sera enrichi l'année prochaine, afin d'intégrer l'expérience acquise lors de l'ouverture de l'unité semi-collective O<sup>2</sup>xygène.

Notre action se déploie désormais uniquement à Marseille et repose sur différentes modalités d'hébergement :

- ◆ Un collectif de 10 places dans l'Ecole de la deuxième chance (360 chemin de la madrague ville 13015) ;
- ◆ 10 appartements individuels en diffus ;
- ◆ 2 chambres d'hôtel (situation d'urgence – temporaire).

### PERSONNELS DU SERVICE

1 Directrice de service éducatif	
1 Cheffe de service éducatif	
1 Psychologue clinicienne	
1 ETP infirmier diplômé d'Etat.	
O <sup>2</sup> xygène	Unité diffus
6 travailleurs sociaux	4 ETP travailleurs sociaux
4 ETP surveillants de nuit fixes	3 ETP surveillants de nuit mobiles.
1 ETP maitre de maison/agent polyvalent	

Une partie des professionnels a une fonction transversale et une autre est attachée aux unités (semi-collectif et diffus) veillant ainsi aux actes de la vie quotidienne. Depuis l'ouverture d'O<sup>2</sup>xygène, nous avons mis en place une nouvelle fonction transversale au service : **le maitre de maison -agent polyvalent**. Ce dernier contribue à la prise en charge par sa présence quotidienne à heures fixes et les observations fines qu'il peut ainsi faire.

Nous accueillons des stagiaires (éducateur spécialisé, psychologue, IDE, BTS en économie sociale et familiale) autant que possible.



## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'HEBERGEMENT

Nous prenons en compte plusieurs facteurs pour l'accueil de chacun des jeunes orienté pour lui proposer une place en appartements ou dans le semi-collectif. Nos modalités de fonctionnement sont fondées sur une volonté de souplesse et de bienveillance pour chacun des jeunes qui est accueilli dans le service.

Depuis l'ouverture de l'unité **O<sup>2</sup>xygène**, nous avons renforcé notre présence lors des week-ends, ainsi un personnel éducatif de l'unité appartement et deux du semi-collectif sont présents. Il y a une présence d'au moins un membre de l'équipe 24 heures sur 24 : édu-



cateur, maître de maison, veilleur de nuit. Le relais se fait à la fois *via* un cahier et directement par un temps organisé d'échange. Par ailleurs, les cadres assurent une astreinte afin que les jeunes et les professionnels puissent toujours être entendus.

En plus des rendez-vous d'accompagnement éducatif, des rencontres avec la psychologue, des démarches, mis en place durant la semaine, une visite à domicile formalisée a lieu avec les jeunes en appartement.

### O<sup>2</sup>xygène - unité semi-collective

Au 1<sup>er</sup> septembre 2025, nous avons procédé à la fermeture des places situées hors Marseille (résiliation des baux de sept logements autonomes, réorientation des jeunes vers Marseille et/ou vers une autre prise en charge et reclassement du personnel au sein du Groupe addap13). Cette décision répondait à une logique à la fois budgétaire et pédagogique, elle permettait en outre d'optimiser les ressources et d'assurer une présence éducative renforcée et plus cohérente pour les jeunes pris en charge, en recentrant l'intervention autour d'une seule commune. Également et dans le même temps, nous avons proposé une troisième modalité d'hébergement **en créant un semi collectif** au sein de l'École de la 2<sup>e</sup> chance.

Cette unité est un regroupement de dix chambres indépendantes au sein d'un bâtiment de l'École de la 2<sup>e</sup> Chance. Nous avons ouvert au public de manière progressive à compter du 9 décembre 2025. Nous avons proposé plusieurs noms pour désigner ce site, aux dix jeunes qui occupent les lieux et après un vote, **O<sup>2</sup>xygène** l'a emporté. Cette appellation illustre l'idée d'un espace propice au ressourcement et un cadre protecteur, une bulle permettant de s'éloigner temporairement des difficultés.

Le collectif bénéficie de la privatisation d'une partie de bâtiments au sein de l'École de la deuxième chance qui forme un campus entièrement clôturé, avec des équipements sportifs partagés par les stagiaires et d'autres partenaires (terrain de foot, gymnase, mur d'escalade). Le lieu est porteur de diverses opportunités éducatives. Les jeunes peuvent avoir accès à toute l'offre de formation de l'E2C selon ses modalités d'admission et nouer des liens avec les autres jeunes de l'internat de l'école.

Dans l'unité, nous proposons des chambres individuelles équipées de kitchenettes. Les sanitaires sont partagés. Les jeunes ont accès à une restauration collective proposée par l'École de la deuxième chance les midis en semaine. Pour les soirs et week-ends, une cuisine est disponible et partagée avec l'internat du site.

Les locaux sont sécurisés par un agent de sécurité à l'entrée, une surveillance de nuit et de caméras dans et à l'extérieur des locaux. Le lieu ferme à 21 heures, avec une tolérance pour nos publics hébergés jusqu'à 22H. Le règlement de fonctionnement de l'E2C s'ap-

plique au service. Le règlement de fonctionnement du service vient en complément. Il assure un respect de la liberté d'aller et venir tout en définissant un cadre sécurisant, sûr et sécurisé.

L'unité semi-collective O<sup>2</sup>xygène accueille jusqu'à **dix filles et garçons**. Nous y orientons préférentiellement les jeunes les moins autonomes et/ou les plus vulnérables.

Lors de l'ouverture de fait il y a une aile pour les garçons (4 places) et une pour les filles (6 places). L'accueil mixte questionne, notamment pour l'accès aux sanitaires et pour le respect de l'intimité de chacun.

Le maître de maison est présent du lundi au vendredi de 7 à 14 heures et veille à la bonne tenue des locaux collectifs, les éducateurs passent dans chaque studio (avec l'accord de son occupant.e) tous les jours.

### Unité diffus - les appartements

Dans les appartements individuels et autonomes, nous disposons de 12 places où nous accueillons des filles et des garçons.

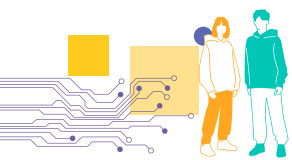
Les jeunes peuvent y cuisiner à leur convenance, pour les appartements qui ne sont équipés de machine à laver, ils sont accompagnés par un membre de l'équipe vers une laverie.

### Les places d'urgence

Nous disposons également de deux places d'urgence destinées à accueillir des jeunes en situation de rupture sèche de placement, sur sollicitation de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces accueils sont parfois organisés pour quelques nuits le temps qu'une autre solution de placement se mette en œuvre, ou bien, sur du plus long terme. Dans un premier temps, ces jeunes sont accueillis à l'hôtel afin de garantir une mise à l'abri immédiate et sécurisante. Cette phase transitoire permet d'évaluer leur degré d'autonomie, leur situation personnelle ainsi que leurs besoins. À l'issue de cette évaluation, une réorientation adaptée est proposée, soit vers des appartements favorisant un accompagnement vers l'autonomie, soit vers l'unité semi-collective O<sup>2</sup>xygène, offrant un cadre plus structurant et un soutien éducatif renforcé.

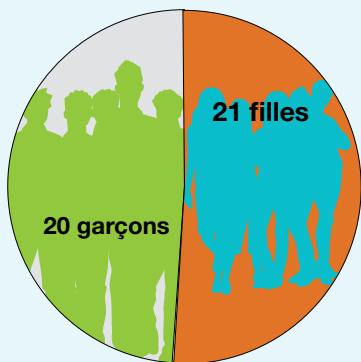
Par ailleurs, nos surveillants de nuit et l'ensemble de l'équipe éducative ont désormais l'habitude, de se mobiliser dans les plus brefs délais dans le cadre de ces accueils d'urgence, afin d'assurer une présence rassurante, un premier soutien éducatif et une continuité d'accompagnement dès les premières heures. Pour l'année 2025, 12 jeunes ont été accueillis dans le cadre de l'urgence.





## LES PUBLICS ACCUEILLIS EN 2025

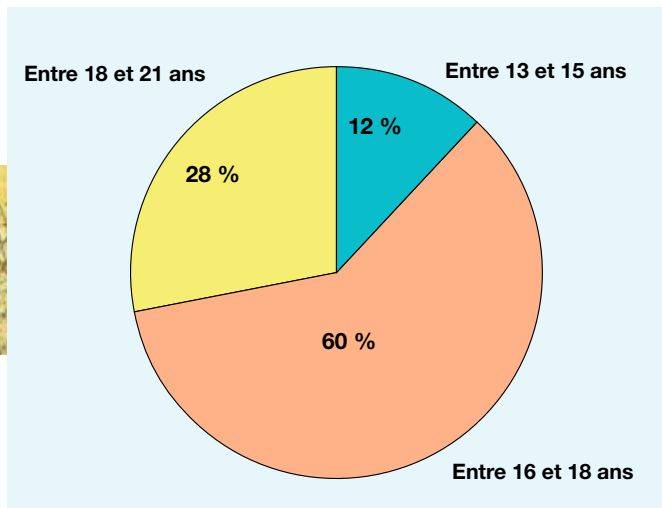
### ● 41 jeunes accueillis en 2025



● Durée moyenne de prise en charge : 8 mois et 21 jours.

Taux occupation en 2025 : 110%

### Répartition du public par âge à l'arrivée sur le service



Age moyen : 17 ans et 3 mois. Notre service peut accueillir des jeunes-majeurs, sans que ces derniers n'aient été pris en charge auparavant et des jeunes qui deviennent majeurs durant leur prise en charge. Nous avons constaté en 2025, 44 fugues et enregistré 91% de retour.

### ■ LA PLACE DU JEUNE DANS SON PROJET

Nous nous adaptons au maximum à chaque jeune accueilli dans le service et ceci débute dès l'entretien de rencontre avant l'arrivée (sauf dans les situations

d'urgence où nous ne connaissons pas les jeunes et n'avons le plus souvent pas d'informations quant à leur parcours antérieur).

Dans tous les cas, nous considérons que **chacun a besoin d'une phase d'observation** lors de l'arrivée sur le service. L'accompagnement individualisé est ici fondamental pour une prise en charge bienveillante et adaptée aux besoins spécifiques de ces jeunes, dans le respect du rythme de chacun.

L'ensemble de l'équipe s'accorde sur des modalités alliant :

- ◆ **Faire avec** : être à côté, accompagner dans les actes de la vie quotidienne
- ◆ **Laisser un peu** plus d'espace que dans certaines autres prises en charge, laisser de la place au jeune pour faire (ou ne pas faire) et l'éducateur se recule.
- ◆ **Rester joignable** même en dehors des temps de rendez-vous. La disponibilité permet de construire la confiance.
- ◆ Profiter des moments interstitiels, ces jeunes rétifs, méfiants sont peu à l'aise dans les moments formels et organisés et peuvent plus facilement « être » dans leur projet via des supports, des moments qui ne sont pas chargés d'attente.

Pour toujours s'adapter à leurs besoins, à leurs capacités du moment, nous mettons en place des accompagnements éducatifs (un pour un), des accompagnements psychologue-éducateur, IDE-psychologue-éducateur... L'ensemble des jeunes que nous accompagnons, a souvent du mal à faire confiance en début de placement. Pour certains le lien s'établit d'abord avec un éducateur pour d'autre avec la psychologue.

Le projet personnalisé est rempli avec l'éducateur référent quant au DIPC il est rédigé en présence des cadres du service, que les jeunes soient dans l'unité semi-collective ou le diffus.



## LES PROBLÉMATIQUES ET LES ACTIONS MISES EN PLACE

Notre service accueille prioritairement des adolescents et jeunes majeurs aux parcours atypiques, nombre d'entre eux ayant déjà connu des placements émaillés de ruptures. Ils subissent une répétition de ruptures et parfois ne parviennent que difficilement à s'inscrire dans une temporalité plus longue et une solidité des relations engagées. Une part importante des jeunes que nous recevons n'a pas de projet défini lors de son arrivée, ils sont pour certains uniquement dans une perspective immédiate et ils éprouvent de grandes difficultés de projection.



L'ensemble des jeunes que nous accompagnons cumule plusieurs difficultés (santé, carences familiales, parcours complexe, absence de point d'ancrage affectif...) qui les freinent y compris pour des actes considérés parfois comme simples (se coucher et se lever tôt par exemple).

### Vie quotidienne

O<sup>2</sup>xygène par la présence de professionnels du service 24 heures sur 24, permet d'être à la fois disponibles, attentifs et en posture de proximité avec ces jeunes. Nous portons **attention au lien entre l'équipe travaillant de jour et les veilleurs de nuit**. C'est en croisant leurs constats et relayant les points de vigilances que nous sommes les plus cohérents dans l'accompagnement quotidien de ces jeunes.

Les accompagnements du quotidien permettent d'évaluer le degré d'autonomie.

- ◆ Le maître de maison est présent tous les jours et assure le réveil de certains jeunes.
- ◆ Les veilleurs peuvent faire des sorties, sont là au quotidien, hors temporalité en lien avec les démarches d'insertion, leur lien avec les jeunes est différent.
- ◆ Les éducateurs accompagnent lors des achats (vêtue, alimentation, hygiène), lors des rendez-vous chez le coiffeur...

A l'arrivée, hormis l'argent de poche qui est remis à chacun, c'est un membre de l'équipe qui accompagne pour les achats du quotidien, créant ainsi des occasions de passer du temps, de créer du lien et de la confiance. Ces observations, interactions, constantes sont mises en lien avec les déclarations que chaque jeune fait à son arrivée (entretien d'accueil).

Chaque jeune accueilli est suivi par deux éducateurs référents, spécifiquement en charge de son parcours, mais est en contact permanent avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

### Santé

La dimension santé est importante, elle est même prioritaire pour une partie. Nous abordons cette question le plus souvent dès l'entretien préalable à l'admission. Ici la dimension pluriprofessionnelle de l'équipe est une réelle plus-value pour l'accompagnement de ces adolescents et jeunes majeurs. Par exemple, la psychologue peut proposer des entretiens au domicile, en marchant. Dans ce type d'occasion, avec un jeune particulièrement sur la réserve, en passant devant la cathédrale de la Major, ce dernier interroge sur la possibilité d'y entrer. Devant la réponse positive de la psychologue, ils ont visité l'exposition temporaire qui a été **un support à l'échange** avec ce jeune jusque-là assez silencieux.

**Nous accompagnons les jeunes dans tous les aspects autour de la santé**, de l'établissement des droits (obtention de la carte vitale), à l'accompagnement physique vers les professionnels de santé (somatique et psychique), suivi des traitements le cas échéant. Cet

axe étant préalable à la question de l'insertion sociale en tant que telle peut donc être l'axe principal du projet personnel et/ou du Contrat jeune majeur. Cette année, des contacts privilégiés sont pris avec le CEGIDD du centre-ville, en lien avec les aspects de santé sexuelle soulevés par une part importante des jeunes pris en charge. Afin que la préoccupation pour la santé soit quotidienne et puisse ainsi être partagée sans être un sujet de tension, nombre d'actions éducatives ont un ou plusieurs objectifs en lien. Nous développons ainsi des sorties collectives (en petit groupe) à dimension sportive et qui sont l'occasion d'aborder d'une autre manière la santé au sens large (sommeil, alimentation...).

### Scolarité et formations

Les jeunes accueillis en 2025 sont pour une part, scolarisés en collège, lycée, ou en formation (via la mission locale, ou en apprentissage). Néanmoins, tous les adolescents et jeunes majeurs ne sont pas en formation qualifiante, en scolarité ou en emploi. Ces difficultés peuvent notamment s'expliquer par le fait que leur parcours est marqué par de nombreuses ruptures (de placement, familiales, de scolarité) avant leur accueil dans notre service.

Par ailleurs, une partie d'entre eux ne trouve pas de sens dans la scolarité et est inscrite dans une dynamique d'échec et/ou de rupture de la scolarité ou de formation. Pour la plupart, ils expriment le fait de vouloir « entrer dans la vie active », travailler, gagner de l'argent. Or nous constatons régulièrement que nombre d'entre eux n'ont pas conscience de ce que cela signifie en termes de rigueur, respect des consignes et des horaires et que ceci nécessite un apprentissage, pour lequel nous proposons bien évidemment notre accompagnement. Du fait de leur immaturité pour certains, de leur méconnaissance du monde du travail et de la formation pour d'autres, ces jeunes ont des représentations faussées du montant des salaires et sont parfois déçus. Il s'agit là d'être à leur côté dans leur découverte des contraintes et impératifs liés au monde de la formation et du travail.

Une partie des jeunes accueillis parvient à exprimer le fait qu'ils n'ont pas la capacité de se positionner dans un collectif (un groupe classe par exemple ou respecter les horaires). **L'accompagnement que nous mettons en place vise alors à travailler cette dimension par des supports éducatifs** afin de parvenir à une inscription dans une dynamique appropriée à leur profil.

Une partie des jeunes exprime son aspiration à « gagner de l'argent » mais pour autant ne pas trouver de satisfaction dans les indemnités versées dans le cadre des formations qualifiantes (Mission locale notamment). Certains ont eu des pratiques (prostitution, délinquance) où ils ont eu la sensation « d'avoir facilement » de l'argent. Nous les accompagnons à la fois sur la prise de conscience des risques encourus



pour eux mais aussi sur ce que ces situations peuvent avoir de factice au regard d'une insertion sereine.

Nouvelle coopération avec le service PPS : Un jeune a effectué une semaine d'observation au sein du service en vue de la signature d'un service civique.

Une réunion de présentation des dispositifs de l'École de la 2<sup>ème</sup> chance est programmée en début d'année 2026 avec les jeunes actuellement pris en charge dans notre service. L'enjeu est de leur faire découvrir des possibilités de formation qui leur sont accessibles facilement, notamment car ils sont sur place.

### La dimension collective

Cette année, nous avons mis en place à la demande des jeunes accueillis **un séjour éducatif**, dans les Gorges du Verdon pour trois jours et deux nuits. La préparation de cette action éducative a débloqué la dynamique collective. L'élaboration d'un tel projet a nécessité un engagement de la part de chaque jeune et nous avons demandé une participation financière (symbolique) marquant cette volonté de participer à l'action. Des réunions de préparation ont eu lieu avant le départ, le groupe a travaillé sur les règles à suivre lors du séjour et pour le choix des activités. Les jeunes ont également dressé les listes de courses pour les repas. Il a aussi été nécessaire qu'ils soient partie prenante de la production d'un certificat médical pour la pratique des sports choisis. Nous avons travaillé à un séjour mixte, en camping (mobil-home) avec des activités sportives pour certains des jeunes (via ferrata ou équitation) et des moments de détente (restaurant) et des activités ludiques (rafting, pédalo et kayak) pour l'ensemble du groupe. **9 jeunes (dont 4 filles)** ont participé. Un jeune a été raccompagné vers Marseille, pour non-respect des règles de vie collective. Globalement, les différentes étapes de ce séjour ont été très positives pour la dynamique de groupe, pour les liens interindividuels créés entre eux et ont permis de relancer les projets pour certains des adolescents (inscription à une salle de sport).

Au quotidien, l'équipe éducative propose des temps de loisirs en groupe :

- ◆ Sortie à visée sportive comme la randonnée,
- ◆ Sortie à thème Halloween (dark Dreams) – ok corral.

Le plus possible, les sorties proposées sont issues de la proposition, de la demande émise par un jeune ensuite élargie au groupe. Cette année, cela a permis des pique-niques à la plage en été, bowling, un cinéma, aller à une fête foraine, parcourir le marché de Noël.

Nous proposons aussi l'accès au cinéma de manière individuelle. En effet, une partie des jeunes n'est pas en mesure de participer à une activité collective. L'équipe a rencontré les membres du service PPS,

notamment pour mieux connaître le dispositif Préparation Armée Défense (qui se déroule partiellement à l'E2C) et vers lequel certains des jeunes pourraient être mis en lien.

### L'accompagnement vers l'autonomie

Nous accompagnons une majorité d'adolescents qui s'inscrit dans des formes de tensions avec les institutions et qui revendique une volonté d'autonomie. Notre service s'efforce donc de personnaliser le plus possible les accompagnements en prenant en compte les demandes exprimées parfois de manière détournée. Nous visons à les outiller durant le temps de leur prise en charge.

Lors de l'entretien de préadmission, nous leur demandons systématiquement de nous expliciter avec leurs mots et s'ils en sont d'accord leur situation. En effet, **un échange direct sur leur projet et leur histoire permet d'établir un lien différent de la seule lecture du dossier qui est transmis**. Les aspirations sont pour partie transcrites dans le PPE qui donne les premiers axes de travail.

Le semi-collectif O<sup>2</sup>xygène propose des studios individuels équipés de kitchenette, les jeunes accueillis dans les appartements ont également tout le nécessaire pour leur vie quotidienne. Ils sont lors de l'accueil accompagnés pour les lessives, les courses alimentaires et la mise en place de l'entretien de leur espace, progressivement l'équipe se retire pour observer comment chaque jeune parvient à prendre de l'autonomie sur l'ensemble des tâches de la vie quotidienne. Lorsque l'un d'entre eux en fait la demande ou lorsque l'équipe constate un retour en arrière ou des difficultés, l'accompagnement est renforcé et des échanges mis en place pour le soutenir. Afin de garantir que chaque jeune se sente en confiance, écouté et pris en compte nous souhaitons proposer et limiter au maximum le fait d'imposer, néanmoins des règles claires existent et permettent d'avoir un cadre sécurisant.

Nous accordons une place importante à l'accompagnement global des jeunes autour de leur inscription sociale et leur accès aux droits, notamment via la mise en place des démarches administratives (demande de CMU, impôts, carte d'identité...).

### Le passage à la majorité

Le service accueille plutôt des adolescents proches de la majorité et qui ont souvent besoin d'être accompagnés après leur 18<sup>e</sup> anniversaire. Dans ce cadre, l'équipe donne son avis quant à la conduite du CJM, prépare aux différentes alternatives (CJM, CJM autonome) avant le passage à la majorité. Chaque jeune a un **rendez-vous de pré-majorité** avec l'Inspectrice Enfance famille, la référente ASE et l'éducateur référent du service. Ce moment permet d'avoir des explications sur les conditions de la signature d'un tel contrat.



En cas de refus d'engagement dans un contrat jeune majeur, la prise en charge prend fin. Parfois après un refus, le jeune peut revenir vers le CD13 afin de solliciter après coup, sa mise en place.

Les fins de prise en charge dans notre service peuvent être dues à des non-renouvellements de CJM, à une CJM autonome, en encore du fait d'une situation de grossesse entraînant un changement de statut.

### Fin de prise en charge dans le service

20 jeunes sont sortis des effectifs en 2025 :

- ◆ **Placement temporaire en attente de place en MECS** : Parfois, un jeune peut être placé temporairement en attendant une place dans une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), si cela correspond à sa situation. **3 jeunes concernés.**
- ◆ **Décision de l'inspecteur ASE** : Si les objectifs fixés ne sont pas respectés, l'inspecteur, après une évaluation et une concertation avec l'équipe éducative, peut décider de mettre fin au contrat jeune majeur. Dans ce cas, la fin de prise en charge peut être immédiate ou accompagnée d'une période de transition pour permettre à l'équipe de trouver une solution d'hébergement temporaire ou pérenne. Lorsque cette solution est trouvée, la fin de prise en charge est actée et prend effet immédiatement. Si la fin de prise en charge est décidée, l'allocation jeune majeur peut parfois être maintenue pour une durée variable, ne dépassant pas l'anniversaire des 21 ans du jeune. **5 jeunes concernés.**
- ◆ **Orientation vers le droit commun** : L'équipe peut initier des démarches administratives telles que la recherche de logement en location, la création de fiches SIAO pour l'accès à des structures comme des CHRS ou FJT, ainsi que des demandes d'aide au logement comme VISALE ou APL. Dans certains cas, un glissement de bail peut être envisagé si le propriétaire du bien est favorable. **4 jeunes concernés.**

- ◆ **Décision judiciaire** : En cas de mise en danger, de vulnérabilité ou de situation judiciaire particulière, le juge pour enfants peut ordonner un placement dans un autre département ou une autre commune, ou un séjour de rupture. **4 jeunes concernés.**

- ◆ **Placement en détention ou en structures spécialisées** : La prise en charge peut aussi se terminer si le jeune est incarcéré ou placé dans des structures comme un Centre Educatif Fermé (CEF), un Centre Educatif Renforcé (CER), ou un foyer de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). **2 jeunes concernés.**

- ◆ **Retour en famille** : Nous avons eu quelques situations de fin de prise en charge avec un retour du jeune au domicile. **2 jeunes concernés.**



## EN VUE DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ

En 2026, sur la base des travaux engagés dans la perspective de l'évaluation de la qualité, nous allons prioritairement travailler à :

- ◆ Améliorer l'accompagnement au **savoir et pouvoir habiter**. Cette démarche concerne l'ensemble du service (semi-collectif et diffus) et sera un des domaines dévolus aux éducateurs. Ils utiliseront un support à la visite à domicile ou au passage dans la chambre (O<sup>2</sup>xygène) et qui sera également utile au suivi administratif des jeunes.
- ◆ Améliorer la prévention des sorties sèches et sans solution. Nous nous rapprocherons du SIAO.





## A PROPOS DE LA RÉDACTION DE CE BILAN

Produire un bilan d'activité représente un travail important, tant pour les équipes que l'encadrement. C'est aussi l'occasion d'une pause réflexive sur les projets menés à bien, les partenariats créés et les parcours d'enfants, d'adolescents, de jeunes majeurs et parents que nous avons, rencontrés et accompagnés cette année.

Ce document est le résultat d'un processus collectif qui a associé l'ensemble des professionnels des services, les fonctions supports du siège social et la direction générale.

Les équipes pluriprofessionnelles (travailleurs sociaux, surveillants de nuits, maître(sses) de maison, juristes, psychologues, personnels soignants, cadres) ont eu à réfléchir ensemble sur les actions phares de l'année, les difficultés rencontrées et les avancées au regard du projet pédagogique annuel de chaque service et unité et il a permis d'enclencher la nouvelle année.

Ces temps de réflexion collective et d'écriture croisée où chaque professionnel est sollicité et contribue concrètement à donner à voir comment les professionnels du Groupe addap13 mettent en œuvre leur mission au quotidien.